


Transition gagnante !



Évaluation du Plan Stratégique
2024 (P3)

in bw

Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

Evaluation 2024 du PS 2023-2025

Evaluation globale

En 2022, in BW adoptait un Plan Stratégique ambitieux “Transition gagnante” 2023-2025, reflet d’une réflexion participative aussi bien interne qu’avec ses actionnaires.

Ce Plan a déjà fait l’objet d’une première évaluation annuelle par l’Assemblée générale du 20 décembre 2023, ainsi qu’un suivi intermédiaire en avril 2024 par le Conseil d’administration, permettant de constater une **avancée globalement maîtrisée** de nos actions et projets.

La deuxième évaluation annuelle permet de présenter l’état d’avancement des différents indicateurs et les tendances globales qui s’en dégagent.

Cette évaluation repose sur un **descriptif des actions et projets majeurs** ainsi que sur une série d’**indicateurs** associés dont on la mise à jour se trouve annexée en fin de document.

Elle est basée sur une **analyse contextuelle et transversale** de chacun de ces indicateurs afin de mesurer la performance, de réévaluer la cohérence et d’ajuster, au besoin, les variables des différents items (moyens, objectifs, cibles, délais...).

Pour ce faire, un indice santé a été attribué à chaque indicateur. Soulignons qu’un nouvel indice santé a été intégré à notre méthodologie d’évaluation. En effet, les précédentes évaluations ont mis en évidence des points de blocage sur lesquels in BW n’a que très peu voire aucune influence. Cet indice santé permettra, lorsque la situation le permet, d’attirer l’attention des parties prenantes susceptibles de pouvoir débloquent la situation.

Les différents indices santé de l’évaluation sont répartis en 6 catégories:

- Les éléments dont l’indice santé est évalué à « vert » 😊 se déroulent soit selon les prévisions soit selon des échéances adaptées n’impactant pas leur bon déroulement ainsi que l’atteinte des objectifs fixés.
- Les éléments dont l’indice santé est évalué à « orange » 🟡 sont ceux pour lesquels un suivi rapproché a dû être mis en place pour garantir leur bon déroulement ou pour lesquels la stratégie à mener a dû être précisée et/ou ajustée afin d’éviter un blocage dans leur réalisation.
- Les éléments dont l’indice santé est évalué à « rouge » 😞 constituent des points majeurs pour lesquels des mesures complémentaires ont été déterminées afin de lever les obstacles.
- Les éléments dont l’indice santé est évalué à « noir » ⓧ sont des points stratégiquement pertinents dont la cible n’est pas atteignable et le déblocage ne dépend pas de nos actions.
- Les éléments dont l’indice santé est évalué à « N/A » correspondent soit à des indicateurs de résultat ou d’impact non mesurables au moment de l’évaluation.
- Les éléments dont l’indice santé est évalué « A » correspondent à des indicateurs abandonnés car n’étant plus pertinents.

NEW

Soulignement également qu’un nouvel indicateur a été rajouté par rapport à l’ensemble initial, faisant évoluer le nombre total à 159. De plus amples explications sont disponibles dans les pages qui suivent.

L'évaluation 2024 s'inscrit donc dans la continuité tout en s'adaptant à la réalité de notre intercommunale et à la démarche dynamique nécessaire pour atteindre notre Vision. Ainsi, nous souhaitons mettre en évidence les projets majeurs qui ont été définis à cette fin. Il s'agit des 10 priorités présentes dans le plan stratégique et complétées par plusieurs autres projets essentiels. Un indice santé a été attribué à chacun de ces projets et le résultat est présenté au Tableau 1 :

Niveau	n°§ PS 23-25	Titre du Plan Stratégique 23-25	Projets majeurs	Indice santé
ACT	1.1.1.	Développer des nouveaux services aux communes	CER, égouts pilote, SDT, SDC, Digitalisation, etc	😊
SA	1.2.2.1	Projet de la Sablière	La Sablière	😐
SA	1.2.2.2	Projet Sur le Champ	Sur le Champ	😊
ACT	1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	Zones d'artisanat	😐
ACT	2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	Capacité production d'eau	😊
SA	2.1.4.1	Atteindre l'objectif 90/25	Objectif 90/25	😊
SA	2.1.4.2	Tendre vers l'objectif pollueur-payeur	Pollueur-Payeur	😊
ACT	2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	Biométhanisation	😐
ACT	2.2.2.	Valoriser le bois de classe B	Bois B	😊
ACT	2.2.3.	Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques	PIPER	😊
ACT	2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	% Energie propre	😊
ACT	3.1.1.	Être un employeur attractif	Employeur attractif	😊
OO	3.2.	Réaliser la digitalisation d'in BW	Digitalisation interne	😊
OO	3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	Gestion risques	😐
ACT	3.6.1.	Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires	Notoriété	😊

Tableau 1 Liste des projets majeurs

Le détail de l'avancement de ces projets est intégré à l'évaluation des actions. Les descriptifs sont tagués par une pastille spécifique



Une vue d'ensemble de l'évaluation 2024 est présentée au Tableau 2 de façon à permettre une lecture rapide et relative de l'état d'avancement des actions.

Notons encore que l'évaluation est basée sur les résultats disponibles au **31/08/2024**. Néanmoins, certains résultats présentés ci-après ont été extrapolés à partir de tendances stables des années antérieures, ceci afin de refléter l'image la plus précise et la plus proche de la réalité.







Objectif stratégique		1	2	3	Total	%
Nombre d'indicateurs ...	TOTAL	48	61	50	159	
Ayant progressés depuis l'éval. précédente et/ou été atteints :		30	25	33	88	58%
Cible finale a été atteinte :		18	7	18	43	27%
Avancement conforme		27	34	28	89	56%
A surveiller		14	13	13	40	25%
A débloquer (actions possibles)		4	1	2	7	4%
Blocage		0	6	0	6	4%
Non mesurable lors de l'évaluation	N/A	1	6	2	9	6%
Abandon	A	2	1	5	8	5%

Tableau 2 – Présentation synoptique de l'avancement du plan stratégique 2023-2025 au 31/08/2024

Analyse des résultats

- **58%** des indicateurs ont progressé depuis la précédente évaluation et/ou ont atteint cible finale ;
- **56%** des indicateurs ont un indice santé dans le **vert**, ainsi que lors de la dernière évaluation. Ils continuent à évoluer positivement et être équitablement répartis sur les 3 objectifs stratégiques ;
- **25%** des indicateurs ont un indice santé **orange**, ce qui représente un résultat très légèrement supérieur à la dernière évaluation ;
- **81%** des indicateurs sont donc **sous contrôle** (indice **vert** ou **orange**) ;
- **4%** des indicateurs sont associés à des actions qui doivent être **débloquées** par des actions initiées en interne. La liste de ces points et les propositions d'actions associées se trouvent à l'Annexe I de la présente évaluation ;
- **4%** des indicateurs sont associés à des **points de blocage** extérieurs ;
- Ces **8% d'actions bloquées** représentent en valeur absolue une baisse encourageante de 3 points de % depuis la dernière évaluation, comme le montre la Figure 3, qui illustre la distribution des indices santé de l'ensemble des indicateurs au cours des trois évaluations ;
- **27%** des indicateurs témoignent d'une cible finale atteinte, **soit plus d'un quart de notre PS!** Ce qui représente aussi une progression de 2 points de %, ainsi que le représente la Figure 2. Notons que certains de ces indicateurs seront réévalués annuellement puisqu'il s'agit de cibles annuelles à pérenniser ;
- **5% d'indicateurs ont été abandonnés** ;
- **6%** des indicateurs n'ont pu être mesurés à la date de l'évaluation (N/A) et ne permettent pas d'établir un indice santé de couleur ;

Enfin, la figure 3 nous rappelle que plus de deux tiers des indicateurs ont une cible fixée à 2025 et au-delà. Tous ces résultats et paramètres tendent à démontrer que malgré quelques ajustements passés et probablement encore à venir, notre Plan Stratégique évolue conformément aux perspectives.

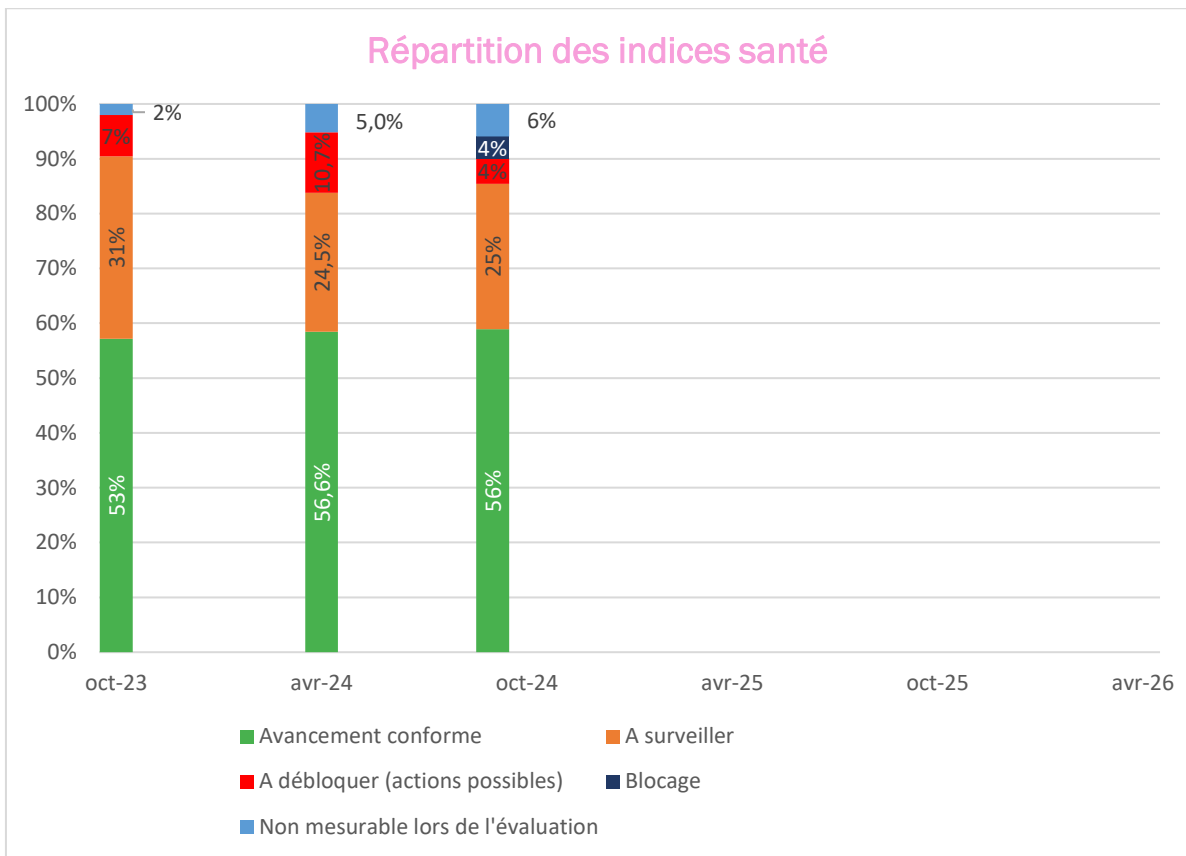


Figure 1 – Répartition des indices santé par évaluation

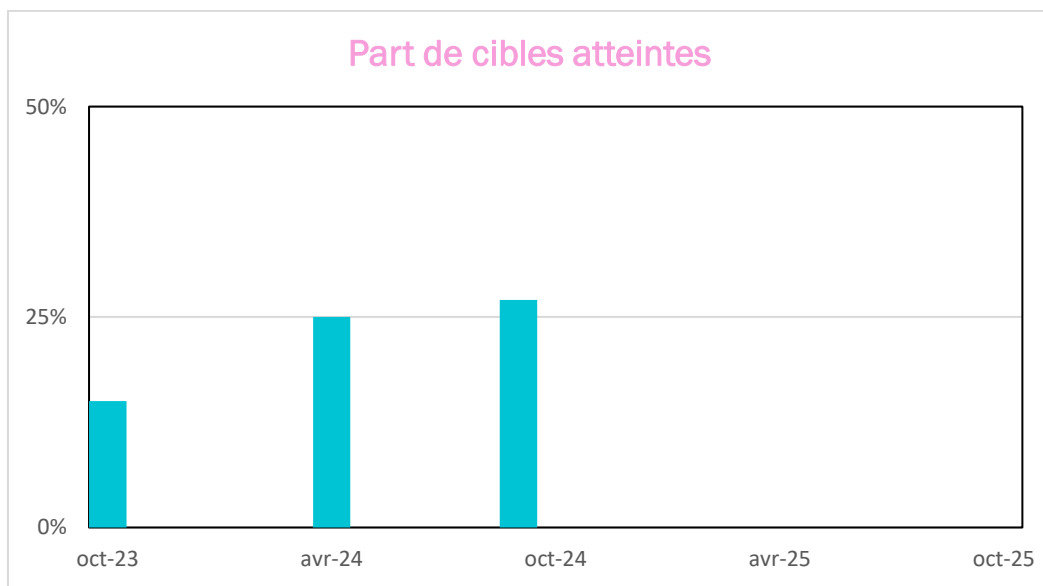


Figure 2 – Pourcentage de cibles atteintes sur le total des indicateurs du PS

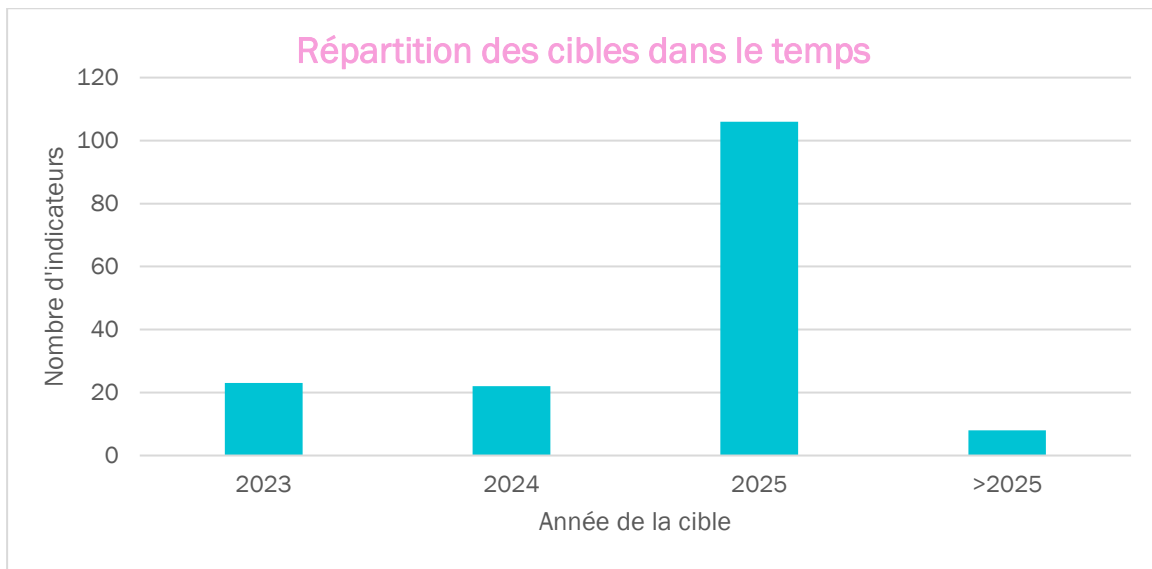


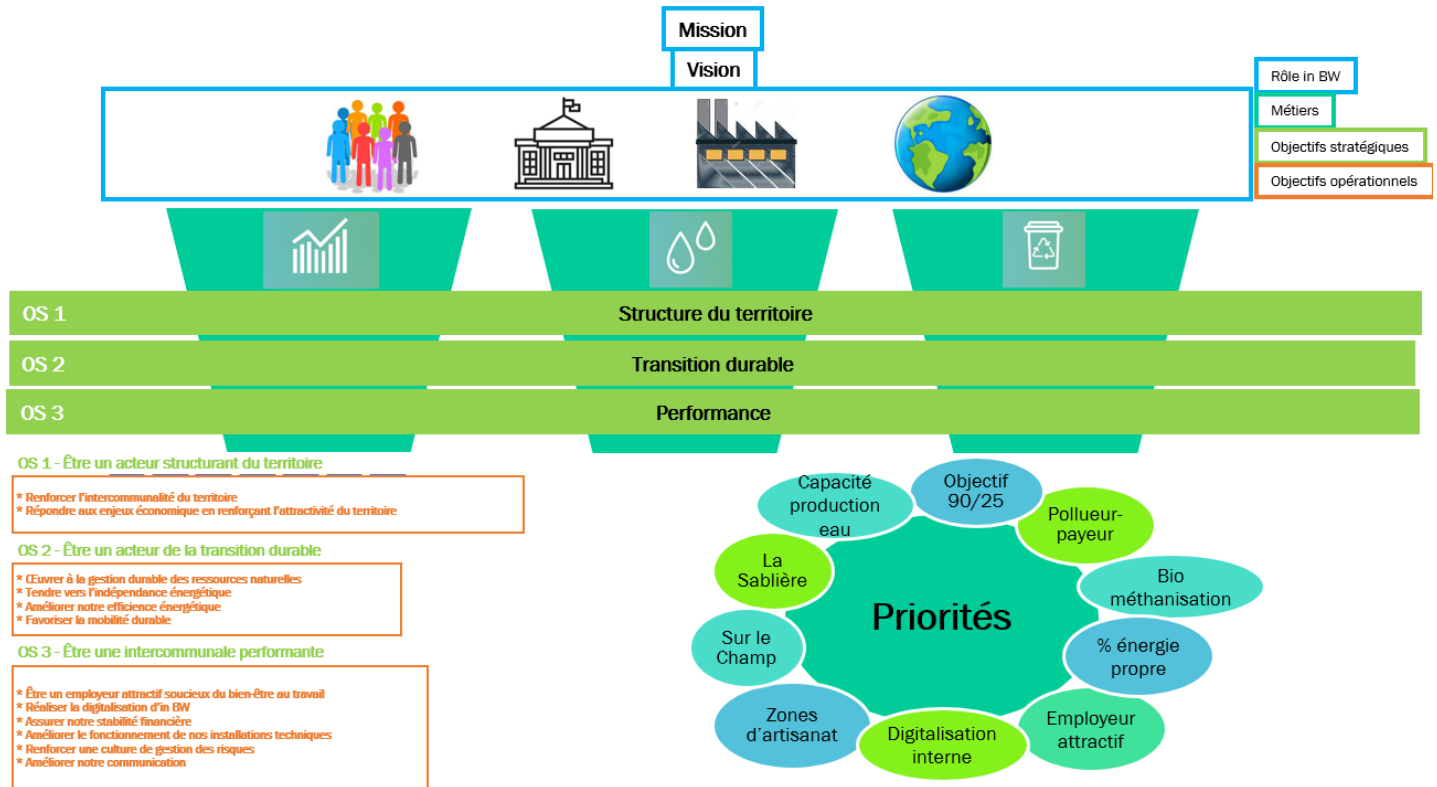
Figure 3 Répartition actuelle des cibles des indicateurs sur le cycle du PS

Zoom sur les actions réalisées et de leurs effets

1. Être un acteur structurant du territoire	10
1.1. Renforcer l'intercommunalité du territoire	10
1.1.1. Développer des nouveaux services aux communes	10
1.1.2. Développer des projets structurants pluri-communaux	12
1.2. Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire	13
1.2.1. Copiloter la stratégie de BW 2030	13
1.2.2. Mettre en place des projets innovants d'activité économique	13
1.2.3. Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux Parcs d'Activités Économiques	14
1.2.4. Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises	14
1.2.5. Revitaliser des chances	15
1.2.6. Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon	15
2. Être un acteur de la transition durable	16
2.1. Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles	16
2.1.1. Augmenter la capacité de production d'eau	16
2.1.2. Renforcer les collaborations sectorielles pour harmoniser l'offre en matière d' eau sur le territoire	17
2.1.3. Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées	17
2.1.4. Optimiser la gestion des déchets sur le territoire	18
2.2. Tendre vers l'indépendance énergétique	19
2.2.1. Construire une unité de biométhanisation	19
2.2.2. Valoriser le bois de classe B	19
2.2.3. Promouvoir les énergies alternatives	19
2.2.4. Mettre en place des projets innovants en matière d' énergie propre	19
2.3. Améliorer notre efficacité énergétique	20
2.3.1. Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	20
2.3.2. Améliorer la durabilité de nos PAE	22
2.4. Favoriser la mobilité durable	23
2.4.1. Développer un réseau de bornes de chargement électrique	23
2.4.2. Développer une offre de véhicules à partager	23
2.4.3. Poursuivre le verdissement de notre flotte	23
2.4.4. Promouvoir les alternatives à la voiture au sein de notre personnel	23
3. Être une intercommunale performante	24

3.1. Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail	24
3.1.1. Être un employeur attractif	24
3.1.2. Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	25
3.1.3. Poursuivre la construction et l' harmonisation de processus de gestion RH efficaces	25
3.2. Réaliser la digitalisation d'in BW	26
3.2.1. Mettre en place la nouvelle architecture et l' infrastructure informatique	26
3.2.1. Réaliser l' intégration informatique de l'intercommunale	26
3.3. Assurer notre stabilité financière	28
3.3.1. Garantir le financement de nos investissements	28
3.3.2. Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants	28
3.3.3. Renforcer le contrôle de gestion	28
3.4. Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	29
3.5. Renforcer une culture de gestion des risques	30
3.6. Améliorer notre communication	32
3.6.1. Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires	32
3.6.2. Adapter les outils de communication externe	32
3.6.3. Adapter les outils de communication interne	32

Rappel de la structure de la stratégie 2023-2025



1. Être un acteur structurant du territoire

in BW souhaite accentuer les synergies entre acteurs locaux ainsi que la mise à disposition de son savoir-faire et de son expertise à ses actionnaires afin d'exécuter des projets cohérents favorisant le développement et l'attractivité du Brabant wallon.

Nous souhaitons aussi accentuer l'intercommunalité du territoire en menant des projets pluri-communaux et en proposant de nouveaux services aux communes répondant aux besoins de terrain.

Enfin, nous entendons répondre aux enjeux économiques actuels, entre autres en termes d'immobilier, d'artisanat, de valorisation des déchets, d'économie circulaire mais aussi d'éco-entrepreneuriat alimentaire durable.

1.1. Renforcer l'intercommunalité du territoire

Description	La raison d'être d'in BW est la réalisation des missions d'intérêt communal qui nous ont été confiées. Les matières à traiter au quotidien par les communes sont de plus en plus pointues et évolutives, dans un contexte social et économique de difficultés budgétaires. Dans le cadre de nos métiers, les communes bénéficient de nos compétences et de notre expertise, leur permettant de profiter d'économies d'échelle. Soucieuse que chaque actionnaire puisse faire appel à nos services, nous souhaitons renforcer notre rôle fédérateur notamment en accentuant la promotion de nos actions et en mettant en place de nouveaux services en lien avec nos métiers. En outre, la participation à des projets cohérents de développement pluri-communal à l'échelle territoriale sera intensifiée.
--------------------	--

1.1.1. Développer des nouveaux services aux communes



Démarche de digitalisation des communes e-zy BW

Durant ce premier semestre 2024, in BW a organisé 4 séances d'informations baptisées "in BW Vision Days". Cette série de réunions visait à concevoir des stratégies performantes en s'appuyant sur la vision d'in BW et sur les retours d'expérience des élus en fonction. L'objectif étant de renforcer les synergies et de relever ensemble les défis sociétaux auxquels les pouvoirs locaux sont confrontés.

Une de ces séances portait sur la thématique de la centralisation des données et de l'Open Data. En effet, le 8 janvier 2023 entrait en vigueur le Décret Open Data dédié à la diffusion et à la réutilisation des données issues du secteur public adopté le 24 novembre 2022 par le Gouvernement wallon.

La mise en place de ce nouveau cadre légal nécessite de nouveaux moyens au sein des communes pour la collecte et la publication de données, qu'il s'agisse de nouvelles compétences techniques ou encore de temps de travail.

Le projet e-zy BW et son portail, ayant pour vocation d'être le réceptacle des données ouvertes en Brabant wallon, a été lancé: <https://www.e-zybw.be/>

Afin d'aider les communes à traiter cette matière et à alimenter le portail, in BW ouvre un groupe de travail Open Data constitué de référents communaux pour l'ensemble du territoire brabançon.

Les objectifs du groupe de travail sont les suivants:

- Recenser les données générées par les pouvoirs locaux
- Identifier des thématiques prioritaires
- Standardiser les jeux de données selon les protocoles wallons
- Initier l'automatisation

Identifier les données pertinentes à l'action publique et les visualisations liées
Impliquer le citoyen via un data buster
Créer et imaginer des micro-services

Un nouvel indicateur relatif à la participation citoyenne au challenge « databuster » a été ajouté. Il n'est à ce jour pas mesurable mais le premier challenge est programmé au printemps 2025.

La gestion patrimoniale des égouts. L'état des lieux des égouts se poursuit sur un rythme annuel de 200 km cadastrés et de 185 km inspectés visuellement par caméra. Les 2 essais pilotes d'entretien des 80 km d'égouts sur les communes de Ittre et de Wavre sont en cours de réalisation.

Durant le démarrage du projet sur le terrain au cours du deuxième trimestre 2024, un total de 366 contrôles a été effectué, portant sur l'inspection de 334 trappillons et de 32 chambres de visite. Deux types de contrôles sont réalisés. Le premier se concentre sur l'état des trappillons uniquement, le second consiste en une inspection complète incluant l'état structurel et fonctionnel de la chambre, du trappillon, de la cunette, les obstacles à l'écoulement, l'envasement et l'étanchéité.

Au niveau du GT SPGE et OAA, 3 sous-groupes de travail ont été constitués avec les objectifs suivants :

- « GT questionnaire »

Objectif : première mise en commun des réponses aux questionnaires par les communes concernées par les essais en Wallonie

- « GT reporting »

Objectif : définir la manière de consolider les résultats de l'ensemble des essais en Wallonie

- « GT benchmarking »

Objectif : prospecter sur la reprise en gestion des réseaux dans les autres régions et pays

La construction du nouveau Centre de dépotage est terminée, les premiers essais sont réalisés en septembre pour une mise en route industrielle progressive. L'inauguration est prévue fin d'année. Les modalités pratiques d'accès et de déversement des produits PCRA (Produits Curage Réseaux Assainissement) sont communiquées à nos 27 communes.

L'installation de systèmes d'épuration individuelle.

Cette action est entièrement clôturée. **A l'origine**, certaines communes étaient demandeuses d'un support pour les aider à conseiller leurs citoyens en matière d'installation de système d'épuration individuel. **Nous avons répondu à leur demande** en montrant la somme des renseignements déjà disponibles en la matière, dont la principale source est le site de la SIGPAA (Système Informatique Gestion Publique Assainissement Autonome), issu de la SPGE et du SPW.

Concernant le projet de réutilisation d'eaux usées traitées (ReUse) à des fins agricole/horticole (STEP de la Vallée de la Lasne à Rosière). Les processus de traitement obligatoire pour atteindre la qualité d'eau requise ont été définis par l'Université de Mons et le CSC a été rédigé. Le marché public de type compétitif est en cours et le Comité de Direction de la SPGE a approuvé le premier rapport de sélection des candidats qui participeront au dialogue compétitif pour l'acquisition des trois pilotes de REUSE (IPALE, IDELUX et in BW).

Concernant le projet n°2 orienté vers la réutilisation de l'eau pour les utilisations de balayage, curage et nettoyage des voiries, une matrice de gestion des risques dynamique a été mise au point par le CEBEDEAU et Ulg -Gembloux. Cet outil a pour objectif de fixer les moyens de prévention et de protection à mettre en place pour les utilisateurs ainsi que pour l'environnement en fonction du type d'utilisation, de prestation ainsi qu'en fonction des conditions de travail.

Les clauses techniques d'un CSC visant à définir une installation standard de mise à disposition d'eau de REUSE pour les camions de balayage et curage sont en cours d'élaboration.

Le projet d'accompagnement des communes par la technologie du smart-metering (compteur communicant) pour un suivi des consommations en eau de leurs bâtiments nécessite une réévaluation des objectifs afin d'identifier le volume de compteurs à équiper et ainsi établir le plan financier associé.

La dynamique POLLEC (Politique Locale Energie Climat)

L'Action **se poursuit de façon** continue. Toutes les communes actives dans la dynamique POLLEC sont activement accompagnées par in BW qui assure un suivi individuel pour chaque commune, la montée en compétence des agents communaux concernés, la mise en réseau des communes du Brabant Wallon et la coordination avec la Région wallonne. in BW continue ses réflexions pour apporter des nouveaux services et projets "énergie-climat" aux communes. Dans ce cadre, le in BW Vision day consacré aux CER a permis de mettre en évidence le besoin des communes pour implémenter des projets concrets. Une analyse interne pour orienter au mieux une offre de services adaptés est en cours.

Diagnostics territoriaux

Le 1er décembre 2023, le Gouvernement wallon mandatait les Agences de Développement Territorial (ADT) pour réaliser des diagnostics territoriaux des communes. En Brabant wallon, in BW et la Province ont décidé d'unir leurs forces et leurs compétences pour réaliser les diagnostics des 27 communes.

Ce projet ambitieux alimentera les futurs Schémas de Développement Communaux (SDC) prévus par le nouveau Schéma de Développement du Territoire (SDT), adopté par le Gouvernement wallon en avril dernier. Le SDT fixe la trajectoire de l'aménagement du territoire en assurant l'optimisation spatiale à l'horizon 2050.

Un Conseiller en stratégie territoriale a rejoint l'équipe d'in BW, en juillet dernier afin de mener cette mission à bien dont les livrables sont attendus pour octobre 2025.

Une collaboration entre les Agences de Développement Territorial wallonnes est en place pour assurer une analyse méthodologique homogène et qualitative.

La collaboration est naturelle entre la Province et in BW. En effet, les deux organisations collaborent dans les transitions digitale et environnementale et sont à la manœuvre de la dynamique BW2030, avec les autres acteurs structurants du territoire.

Les diagnostics territoriaux offriront aux communes des outils précieux pour maîtriser leurs enjeux environnementaux et territoriaux, notamment en matière de développement économique et commercial, d'artificialisation du sol.

1.1.2. Développer des projets structurants pluri-communaux

Après la validation du Schéma de Cohésion territoriale de la Croix de Hesbaye (SCoTCH) par le son Bureau exécutif 12/09/2023, in BW a été désignée par le comité d'accompagnement composé par le Brabant wallon, la commune de Ramillies, l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant Wallon (APIBW) et le Groupe d'Action Locale Culturalité en Hesbaye brabançonne (GAL) pour piloter un des projets-phares : le site « Croix 1 » sur 3,86 hectares autour de l'ancienne gare de Ramillies.

Le « Master Plan » (plan d'aménagement) a été finalisé par le bureau d'études « DREA²M » en septembre 2023 et a été présenté à la population en janvier 2024. Des ateliers de réflexions avec les entreprises et/ou indépendants ont été organisés et le marché de services conjoint avec l'APIBW pour réaliser l'étude sur les incidences sera lancé pendant le dernier trimestre 2024 par in BW.

1.2. Répondre aux enjeux économiques en renforçant l’attractivité du territoire

Description	
	<p>La province du Brabant wallon est le pôle moteur de l’économie wallonne, avec une croissance du taux d’emploi de 36% en 16 ans, soit une progression bien plus rapide que celle de la Région wallonne (+18%) ou celle de la Belgique (+18%).</p> <p>Dans ce cadre, in BW doit anticiper les attentes des entreprises et y répondre de façon adéquate en favorisant la croissance économique de la province, son ouverture internationale et le développement (numérique, medtech/biotech, pharmaceutique).</p> <p>in BW est ainsi impliquée dans l’alliance BW 2030 dans laquelle, les principaux acteurs locaux s’alignent pour donner une réponse aux difficultés du terrain en permettant l’élaboration de visions stratégiques et territoriales globales.</p> <p>A ce titre, in BW s’adapte aux besoins et à la réalité territoriale requérant une gestion parcimonieuse du sol par la variété de son offre en bâtiments et par la création des parcs d’activités économiques incluant notamment l’accueil de l’activité d’artisanat et la mise en place de nouveaux lieux de résidences économiques.</p> <p>in BW contribue également à la mise en œuvre d’une stratégie touristique afin de déterminer les opportunités de développement et d’attirer les investisseurs.</p>

1.2.1. Copiloter la stratégie de BW 2030

Grâce notamment au soutien de la Wallonie venant en support de l’investissement des 4 partenaires de l’alliance **BW 2030**: le Brabant wallon, in BW, invest BW et l’UCLouvain, une nouvelle mission de consultance portant sur l’animation, la coordination et la communication du portefeuille de projets dans le cadre de la stratégie BW 2030 a été attribuée à la SCRL BDO ADVISORY SC, en mai 2024.

Le 12 juin 2024, le Mémoire rédigé par BW 2030 a été présenté à la presse. Il a également été porté auprès des différentes fédérations politiques pour défendre les projets structurants du Brabant wallon soutenus par l’alliance (www.bw2030.be).

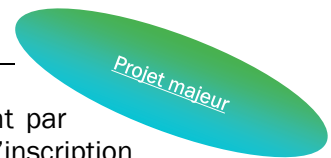
1.2.2. Mettre en place des projets innovants d’activité économique

Le projet de Parc d’activités économiques de la Sablière

Après juillet 2023 où le Gouvernement wallon a décidé provisoirement par arrêté de réviser le plan de secteur, d’adopter le projet de plan en vue de l’inscription d’une zone d’activité économique industrielle et d’une zone naturelle sur le site et de la soumettre à évaluation des incidences sur l’environnement; c’est en novembre 2023 qu’in BW a reçu la notification du contenu du RIE. Le Bureau d’étude en charge de cette mission a pu débuter sa mission en septembre 2024 après l’accord de toutes les tutelles sur la notification du marché de services. L’avant-projet relatif aux infrastructures de ce PAE a été présenté aux différents acteurs du site, GRD, Administration communale, service de secours et Fonctionnaire délégué. La gestion quotidienne du site et la gestion des locations à titre précaire est poursuivie.

Sur le Champ

Après la pose de la première pierre en juin 2023, nous avons mis la priorité sur la demande de permis et les travaux de rénovation relatifs au bâtiment qui accueillera l’atelier de torréfaction et la biscuiterie. Nous avons déposé et obtenu en mai 2024, le permis d’urbanisme pour la rénovation de l’ensemble des autres bâtiments (à l’exception de la grange) et abords qui permettra l’accueil de nouveaux hébergés dans les meilleures conditions possibles, grâce notamment aux subsides reçus dans le cadre du Plan de relance : « Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale » et «



Relocalisation alimentaire ». La cabine HT a pu être installée et des demandes de subsides complémentaires ont été déposées et validées notamment pour l'isolation des bâtiment (enveloppe de 500.000 EUR UREBA) mais aussi pour l'animation économique du lieu en collaboration avec CAP Innove (Wallonie Entreprendre). Côté terrains, un maraîcher (1 ha) et une pépinière (0.6 ha) nous ont rejoint.

1.2.3. Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux Parcs d'Activités Économiques

Outre l'accord du Gouvernement wallon pour poursuivre la procédure de révision du plan de secteur du site de la Sablière, nous avons introduit le dossier de base de demande de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une Zone d'activités économiques mixtes (ZAEM) à Marbais (Villers-la-Ville) en janvier 2024.

Cette demande et les autres demandes en cours d'instruction n'ont malheureusement pas changé de statut en 2024. Toutes sont toujours en cours de traitement par les institutions concernées (Nivelles C4, SOL Monnet à Ottignies-LLN). Les travaux de l'extension du PAE de Nivelles nord ont été achevés et cette seconde phase du PAE a été inaugurée en décembre 2023.

Les travaux d'ampleur du boulevard urbain à Tubize sont en cours. Ils permettront de donner notamment accès au PAE Clabecq City Business Park dont le permis a été obtenu en 03/2024. Le marché de travaux devrait être lancé au dernier trimestre 2024, à la suite de la finalisation de certains essais sur le domaine d'Infrabel et ainsi de la complétude du dossier d'exécution.

1.2.4. Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises

Les travaux d'amélioration continue de nos bâtiments se sont poursuivis citons par exemple, des travaux de rénovation et embellissement des espaces communs (cafétéria, espaces extérieurs) et des salles de réunion de nos business center Einstein et Landas, rénovation de toiture de quelques halls-relais, réalisation de marché pour l'installation de bornes de recharges électriques dans nos business centers et pour nos halls-relais, ...

Après avoir finalisé l'étude globale sur la nouvelle identité graphique de nos business centers, c'est le marché de signalétique du Monnet Innovation center qui a été dressé en priorité. Les travaux sont relatifs tout autant à l'intérieur: hall, couloirs, conférence center, desk d'accueil, etc, qu'à l'extérieur : guérite, signalétique statique et dynamique des parkings, etc. Un premier cluster de bornes électriques supplémentaires a été installé. Un chemin d'accès a été réalisé depuis la voirie d'accès et les barrières ont été remplacées pour répondre aux normes de sécurité de nos locataires. Les marchés de rénovation des cabines haute tension et de l'éclairage du parking ont été attribués et les travaux commenceront ce dernier trimestre 2024. Notons enfin qu'un cluster supplémentaire de 8 bornes a été installé.

Créer des zones d'artisanat

Le dossier de révision du plan de secteur en vue de l'inscription d'une Zone d'activités économiques mixtes (ZAEM) sur le territoire de Villers-la-Ville (Marbais) en place d'une zone agricole sur une superficie de 12 ha a été finalisé avec l'aide du Bureau d'études Aries consultants. Le projet vise précisément à étendre la ZAEM existante le long de la N93 en vue d'y créer une zone d'artisanat à destination des PME et TPE locales. Le projet soutenu par la commune a été présenté lors de la réunion d'information préalable en novembre 2023. La demande a été introduite à la suite au Gouvernement wallon. Nous avons dressé plusieurs rappels mais nous attendons toujours le retour du cabinet sur l'instruction de ce dossier. Les contacts avec le nouveau cabinet en charge de l'Aménagement du territoire sont pris pour rappeler l'intérêt de ce dossier.

Projet majeur

L'inventaire des zones destinées à l'artisanat a été reporté à la suite du Diagnostic Territorial qu'in BW dresse en collaboration avec la Province pour le Brabant wallon puisque ce diagnostic, avec son étude supra-communale et communale, passera ceci en revue. Pour mémoire cette mission a été confiée au ADTs par le Gouvernement wallon (voir point 1.1.1. Développer de nouveaux services aux communes).

Les études pour la mise en œuvre d'une zone d'artisanat dans le PAE de Nivelles sud ont été décalées à 2025, faute de ressources suffisante. Dans l'intervalle, des terrains dans les parcs d'activités économiques ont été dédiés au développement de petites unités PME mitoyennes afin de répondre à cette demande fort présente en Brabant wallon. Cette formule a rencontré un succès immédiat.

1.2.5. Revitaliser des chancres

Un projet de développement pour le PAE Fauquez a été proposé, depuis février 2022, à la commune d'Iltre dont il est attendu la position pour poursuivre le projet.

En février 2023, une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été signée avec la commune de Mont-Saint-Guibert pour la réalisation d'un Plan Masse en vue de l'aménagement du cœur de village. La commune a souhaité élargir le périmètre d'étude initialement limité au site des anciennes Brasseries de Mont-Saint-Guibert et ce notamment en suivi des inondations de l'été 2021. Les études sont en cours, après la première réunion du comité d'accompagnement réalisée en avril 2023. Une location à titre précaire est à l'étude pour permettre la dynamisation du site dans l'attente de cette reconversion urbanistique.

Le permis pour le PAE Clabecq City Business Park a été octroyé en mars 2024. Le dossier d'exécution est en cours de finalisation après la tenue pendant l'été d'essais de sol complémentaires à dresser dans le domaine d'Infrabel et selon les créneaux d'autorisation stricts. Nous espérons une attribution prochaine des travaux en début 2025.

1.2.6. Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon

Pour rappel, en juin 2023, le CITW+ a été dissout faute de financements wallon et européen. Cette décision n'a nullement remis en cause notre intérêt pour poursuivre toutes autres formes de partenariat avec le CGT, la Wallonie et la Province. Nous avons continué de tisser des liens intéressants avec quelques opérateurs afin de pouvoir mettre en place des projets touristiques en lien avec les études menées

2. Être un acteur de la transition durable

Depuis toujours, in BW a à cœur d'intégrer les préoccupations environnementales dans l'exercice de ses métiers. Aujourd'hui, celles-ci occupent une place de plus en plus centrale dans notre société. C'est pourquoi nous souhaitons aller encore plus loin en nous positionnant comme un acteur majeur de la transition durable du Brabant wallon en veillant, notamment, à la gestion durable des ressources naturelles. Nous nous devons de repenser nos modèles de consommation et de production. Nos objectifs s'attacheront à préserver les masses d'eau, à limiter la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets. Développement durable et économie circulaire sont des maîtres-mots de nos actions.

Les enjeux énergétiques encourageant une consommation responsable, nous mènerons en outre des projets visant à tendre vers l'indépendance énergétique : tels que la construction d'une unité de biométhanisation, la valorisation du bois B issu de nos recyparcs, et la mise en place d'actions innovantes en matière d'énergie propre.

Enfin, en vue de limiter l'impact environnemental de nos déplacements, la mobilité durable sera favorisée.

2.1. Œuvrer à la gestion durable des ressources naturelles

Description	
	<p>Dans le contexte actuel du dérèglement climatique, la préservation en quantité et en qualité des ressources naturelles constitue une condition de la transition durable.</p> <p>Ceci implique de limiter la dépréciation et l'exploitation des ressources pour éviter de dépasser les seuils critiques de surexploitation et d'investir dans leur protection.</p> <p>La stratégie intégrale sécheresse du Gouvernement wallon vise à réduire les pertes en eau et à améliorer l'état des masses d'eau de surface et souterraines pour fin 2027. La préservation des masses d'eau nécessite de sécuriser notre capacité d'approvisionnement afin de disposer de ressources suffisantes pour satisfaire les besoins, et de poursuivre notre programme d'assainissement.</p> <p>Par ailleurs, la coopération avec les opérateurs de l'eau sera renforcée afin d'améliorer la performance globale du secteur.</p> <p>Pour réduire les quantités de gisement total de déchets et opérer la transition vers une économie circulaire, la production de déchets doit diminuer, le gaspillage doit être évité ; et le tri et la réutilisation doivent être encouragés. A cette fin, les systèmes de collectes seront redéfinis et les citoyens seront sensibilisés et responsabilisés.</p>

2.1.1. Augmenter la capacité de production d'eau

La première analyse de certains captages de production d'eau (données historiques et état de productivité) ainsi que de l'ensemble du réseau piézométrique en place a été finalisée en septembre 2024 et un premier plan de gestion quantitative de la ressource en eau définissant des actions à court terme a été établi. La démarche se poursuit sur les autres captages et elle amènera une actualisation de ce plan de manière annuelle.

Le 1er projet de PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) relatif à une de nos 5 zones fonctionnelles a été finalisé début 2024. La méthodologie ébauchée par la Région wallonne en 2023 devait être éprouvée avec les données d'in BW collectées dans le cadre de ce 1er projet de PGSSE. La signature de la convention ministérielle encadrant ces travaux a été postposée entraînant un retard dans l'organisation des ateliers prévus au 1er semestre 2024. Ceux-ci devraient débuter en octobre 2024.



Le château d'eau de Corbais a été démoli en mars 2024 et les travaux de reconstruction de nouveaux réservoirs ont été lancés à la fin du 1^e semestre. Les réservoirs devraient entrer en service vers le début du 2^e semestre 2025.

La phase d'étude du projet de démolition d'anciens réservoirs hors service et de construction d'un réservoir supplémentaire à Sauvagemont (Lasne) est légèrement retardée et devrait être initiée fin 2024.

2.1.2. Renforcer les collaborations sectorielles pour harmoniser l'offre en matière d'eau sur le territoire

Au niveau des **collaborations sectorielles** entre opérateurs de l'eau à l'échelle de la Wallonie, nous continuons à participer à différentes plateformes, à différents comités de pilotage et à différents projets initiés dans le cadre de cette collaboration.

Au dernier trimestre 2023 et au 1^e semestre 2024, la thématique Energie a été mise en avant lors de 2 grands projets: l'élaboration d'une stratégie Energie 2030-2050 au niveau du secteur de l'Eau et la mise en place une méthodologie commune aux différents opérateurs / OAA pour la réalisation d'un bilan de gaz à effet de serre.

2.1.3. Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées

L'important programme d'investissement 2022-2027 de la SPGE en matière de stations d'épuration et collecteurs est en cours. Depuis cet été, nous avons reçu de la SPGE la planification des dossiers autorisés en études pour les années 24 à 27 (= programme d'études). Cela permet d'avoir une meilleure prévisibilité sur les 24 dossiers autorisés et sur la vingtaine d'autres dossiers considérés comme non prioritaires par la SPGE et dont l'étude est à reporter après 2027. Ces 24 dossiers qui peuvent être étudiés jusqu'au stade projet représentent un montant estimé de travaux de 56 M€. A côté de cet important programme d'études la SPGE nous communique une fois par an le programme des dossiers que nous pourrions mettre en marché l'année suivante (= programme d'achats). Pour 2024, après bien des négociations avec la SPGE, nous avons pu obtenir un programme d'achat de 9 dossiers soit quelques 18 M€ d'estimation travaux ce qui est appréciable face aux 8 M€ initialement octroyés à in BW.

Il est clair que depuis le nouveau contrat service avec la SPGE, les règles d'avancement des dossiers sont dictées par la SPGE et que cela a réduit notre rythme de finalisation des dossiers – ce qui entraîne que certains KPI d'avancement n'atteindront que 70 à 75% de la cible finale de fin 25. Ce qui toutefois constitue un rythme important.

Quant aux PIC (Plans d'Investissements Communaux) 2022-2024, ils concernent les égouts et voiries. Cette dernière année du PIC est traditionnellement connue comme la plus chargée en finalisation d'études de projet et de mise sur le marché vu que pour obtenir les subsides voiries les communes doivent rentrer le dossier d'attribution de marché de travaux avant fin de l'année 24 ! Le Service et ses bureaux d'études privés avaient mis les bouchées doubles pour atteindre cette exigence et au 30/06 nous y étions arrivés. Ce challenge énorme représente quelques 37 dossiers pour un montant égout de 12 M€. Le 26/08, la SPGE a décidé de réduire de 50% le nombre de dossier autorisé à être mis sur le marché pour cette fin 2024 pour in BW ! Ce nouveau changement de position de la SPGE (qu'elle justifie par sa limitation de capacité financière) fait chuter nos KPI de fin 2024 sans toutefois rendre impossible ceux du PS 23-25 vu que ces dossiers ne devraient pas être supprimés mais reportés à 2025. En conséquence de quoi, au lieu de mettre sur le marché en égouttage un montant de 12 M€ d'ici fin 2024 nous serons limités à 4,5 M€ (auquel s'ajoute les montants de voiries). La SPGE a en charge d'informer spécifiquement chaque commune des dossiers autorisés à la mise sur le marché d'ici fin 24, Il est important que le SPW garantisse le report de cette partie de subsides sur 2025.

Par ailleurs, 11 CAI ont été conclus depuis le début de ce plan stratégique. En 2024, 10 demandes de CAI ont été envoyées à la SPGE, nous attendons leurs retours avant la fin de l'année.

2.1.4. Optimiser la gestion des déchets sur le territoire

Projet majeur

Collecte d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et déchets organiques

Les **changements de fréquence**, sur 4 communes en 2023 et 20 communes supplémentaires début 2024, ont eu un impact significatif sur les résultats de collecte des déchets résiduels et organiques! Nous avons bien progressé vers notre objectif "90/25".

Au 31/08/2024, les quantités de déchets résiduels (OMR) sont passés sous les 100kg/hab.an, avec une moyenne de 98 kg/hab.an sur nos 28 communes, et les quantités d'organiques collectées atteignent maintenant les 18 kg/hab.an.

Au niveau de la **prévention des déchets**, bon nombre d'actions ont été mises en place dans le cadre du Plan de prévention 2023-2024 axé sur les 3 thématiques principales Zéro Déchets (« ZD »), Réutilisation et Propreté publique. Parmi celles-ci, citons les animations « ZD » dans les écoles, le prêt de gobelets réutilisables, des webinaires et formations au compostage, la production de deux BD, un concours compostières,... Et ce, en plus de nos 5 Espace Récup' sur les recyparcs qui ont permis de collecter plus de 55 tonnes d'objets de qualité depuis le démarrage du pilote en octobre 2022.

En ce qui concerne la **collecte des PMC**, nous avons dépassé cette année notre objectif de 2025 (23 kg/hab.an), puisque nous avons atteint les 25,8 kg/hab.an collectés en moyenne sur les 8 premiers mois de l'année !

Les travaux **d'agrandissement/rénovation et les déménagements des recyparcs** ont pris du retard (sur les 2 agrandissements/rénovation prévus en 2024, seul Rebecq est en cours, et les déménagements des recyparcs de Rixensart et de Genappe pour fin 2025 au plus tôt).

Par ailleurs, le **contrôle d'accès informatisé** est en cours d'implémentation dans les recyparcs. Une phase test est prévue sur 7 recyparcs. Les modalités de financement de ce projet, visant à tendre vers le « pollueur-payeur », devraient être déterminées mi-octobre 2024, pour un démarrage effectif sur l'ensemble des recyparcs début 2025.

2.2. Tendre vers l'indépendance énergétique

Description	
Description	La stratégie européenne en matière de transition énergétique a introduit de nouveaux concepts dont, notamment la possibilité de développer de nouvelles formes de partage d'énergie. Nous souhaitons diversifier nos sources d'approvisionnement en énergie propre et augmenter notre capacité de production.

2.2.1. Construire une unité de biométhanisation

La phase 2 du dialogue compétitif « partenariat pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'une unité de biométhanisation sur le site de l'UVE de Virginal et la filière globale de traitement des FFOM récoltés par in BW » se termine : une première proposition a été introduite. Elle répond a priori à nos besoins et va être affinée et optimisée. Nous devrions proposer le choix du partenaire éventuel avant la fin de l'année.

Projet majeur

2.2.2. Valoriser le bois de classe B

La commune de Mont Saint Guibert a retiré son recours contre le projet. Les différentes conventions sont en cours de finalisation. Le planning a été adapté et la mise en service de l'installation est prévue pour fin 2027.

Projet majeur

2.2.3. Promouvoir les énergies alternatives

L'installation de **panneaux photovoltaïques** a fortement été accélérée sur la dernière période. L'installation au Monnet Innovation Center (1 MWc) a été raccordée et 6 STEPS (Jodoigne, Tubize, Grez-Doiceau, Rosières, Waterloo et Nivelles) se sont vues équipées de panneaux PV pour environ 1 MWc supplémentaire. La réception des travaux d'ici la fin 2024 devrait faire monter la puissance installée pour in BW à 3,8 MWc, pour un productible théorique d'environ 3450 MWh / an, soit davantage que la cible de 3000 MWh reprise au plan stratégique d'ici 2025. Bien sûr, il faudra attendre une année complète de production pour vérifier l'atteinte de l'objectif.

Potentiel **éolien**: pas d'avancées spécifiques sur ce volet par rapport à la dernière période, hormis le point de discussion intégré au projet PIPER (v. ci-dessous).

PIPER

Le projet PIPER a continué d'évoluer à un rythme soutenu avec la publication d'un guide de sélection au terme duquel 4 candidats se sont montrés intéressés et éligibles. Ensuite, le marché public a été soutenu par un guide de soumission auquel ont répondu deux consortiums privés. Il s'agissait à ce moment de répondre à 5 critères orientés vers la gouvernance de la future société publique/privée (SPV) qui gèrera la mise en place et l'opérationnalisation du parc photovoltaïque, le modèle financier, le degré d'innovation technologique, le planning et la participation citoyenne. Actuellement, des négociations sont en cours avec les deux consortiums pour qu'une offre finale soit proposée en affinant le type de projet qui sera développé. L'avancée du projet est conforme au planning.

Projet majeur

2.2.4. Mettre en place des projets innovants en matière d'énergie propre

Développement de la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique

Une étude de faisabilité a été menée et vu les risques techniques et le manque de certitude à propos de la rentabilité économique qui en découlent, les projets de groupe électrogène de 2000 kVA et de délestage automatique des turboalternateurs sont en stand-by. Un appel à intérêt a été lancé pour le placement de batteries sur le site de l'UVE (2000 kVA).

Mise en place des Communautés d’Energie Renouvelable (CER)

Suite à l’adoption du cadre légal régulant le marché de l’électricité et permettant désormais le partage d’énergie, sous la forme des communautés d’énergie renouvelable (CER), le Gouvernement wallon a approuvé en avril 2023 sur proposition du ministre de l’Energie et du Climat Philippe Henry, les modalités de mise en œuvre de la 3e phase du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable) visant la création de 30 CER pérennes dans 30 parcs d’activité économique (PAE). Les séances d’information visant à paramétrer les entreprises rejoignant les CER à créer ont été menées en novembre 2023 pour les parcs d’activités économique retenus pour in BW, soit le Parc scientifique de Louvain-La-Neuve, les PAE de Nivelles-Nord et Nivelles-Sud extension.

Des études de création de CER sont aussi en cours sur nos autres PAE et notamment le PAE de Tubize, en collaboration avec des entreprises de ces derniers. Ces matières sont ardues et le cadre législatif n’offre pas actuellement suffisamment de facteur incitant pour les entreprises.

Développer des dispositifs de production d’hydrogène

Le projet se trouve en stand-by car l’objectif était de produire pour la mobilité (camion de collecte et/ou semi-remorque). Mais les avancements des batteries électriques sont tels que pour l’instant, l’électricité présente plus d’avantages que l’hydrogène, qui est plus onéreux et nécessite une installation de production. La production d’hydrogène est à ce stade plus compliquée que la production d’électricité déjà produite à l’UVE.

2.3. Améliorer notre efficacité énergétique

Description	
	L’Union européenne a fixé un objectif de réduction de la consommation d’énergie d’au moins 32,5 % à l’horizon 2030 (par rapport à un scénario de référence 2007). Elle introduit en outre des exigences exemplaires applicables aux bâtiments publics, telles qu’un objectif de réduction de la consommation d’énergie dans le secteur public et de rénovation des bâtiments de l’administration publique. in BW s’inscrit dans cette démarche. Nous souhaitons également développer des infrastructures résilientes permettant une plus grande souplesse et une agilité capables de résister et de s’adapter aux crises éventuelles.

2.3.1. Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments

Le marché public concernant le logiciel de monitoring énergétique a été attribué et l’outil est en phase de configuration. L’intercommunale a choisi une solution globale pour collecter et analyser ses différents flux énergétiques à travers l’ensemble des différents métiers. Les tableaux de bord qui serviront à suivre les consommations (et les injections) sont réalisés avec l’aide du prestataire externe et le déploiement est prévu pour début 2025 comme planifié.

Projet majeur

Comme le tableau de bord « Energie » en témoigne (v. figures a et b ci-dessous), l’intercommunale atteint largement ses objectifs en termes de neutralité énergétique et d’indépendance. En effet, en 2023, elle a produit 134% de l’électricité consommée. La production d’électricité a atteint 53,86 GWh, soit plus de 51% par rapport à l’année précédente marquée par la travaux de rénovation à l’UVE. L’objectif des 53 GWh du plan stratégique est donc atteint.

La production d’énergie verte atteint quant à elle 14,67 GWh, de loin supérieure à la cible de 10,5 GWh que nous avons définie en 2023. Il s’agit d’un beau succès. Notre ratio de production d’électricité verte par rapport à notre consommation a **bondi de 20% en 2022 à 36% en 2023** grâce à l’investissement éolien. Ensuite, en termes d’indépendance énergétique, notre taux **d’autoproduction** (ou autosuffisance) s’établit aujourd’hui à **27%**. En d’autres termes, notre

consommation électrique, pour l'ensemble des services assurés par l'intercommunale, est couverte pour 27% par notre propre production.

Enfin, **notre taux moyen d'autoconsommation s'est établi à 27%**. Le volume d'électricité autoconsommée s'établit en effet à 10,97 GWh en 2023. Cette valeur est encore légèrement inférieure à la cible de 11,5 GWh que nous avons et des efforts seront nécessaires pour y parvenir. Pour aller plus loin, on observera la mise en route d'un nouveau parc éolien à Dhuy dans lequel in BW continue d'investir via la structure W4W3 (Wind For Wallonia 3). L'UVE contribue toujours majoritairement (74%) à la production d'électricité via la valorisation énergétique sous forme de cogénération. Pour le solde, 25% sont générés par l'éolien et le reste via nos installations photovoltaïques propres. Ces panneaux PV ont produit légèrement moins qu'en 2022 étant donné des conditions d'ensoleillement globalement moins favorables en 2023.

Du point de vue **consommation totale électrique**, celle-ci a légèrement baissé à **40,4 GWh (-5%)** en 2023 avec notamment un **prélèvement du réseau plus faible (-9 %)** grâce aux mesures d'efficacité énergétique mises en place aux STEPS, en particulier aux stations de pompage, à l'UVE ainsi qu'aux sites de production d'eau potable.

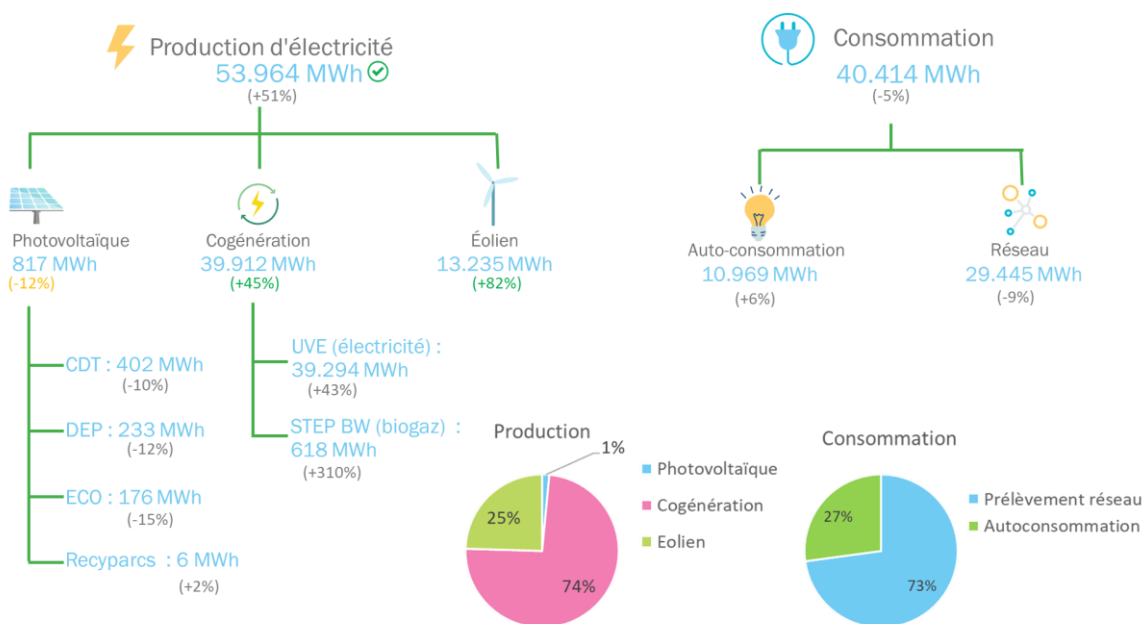
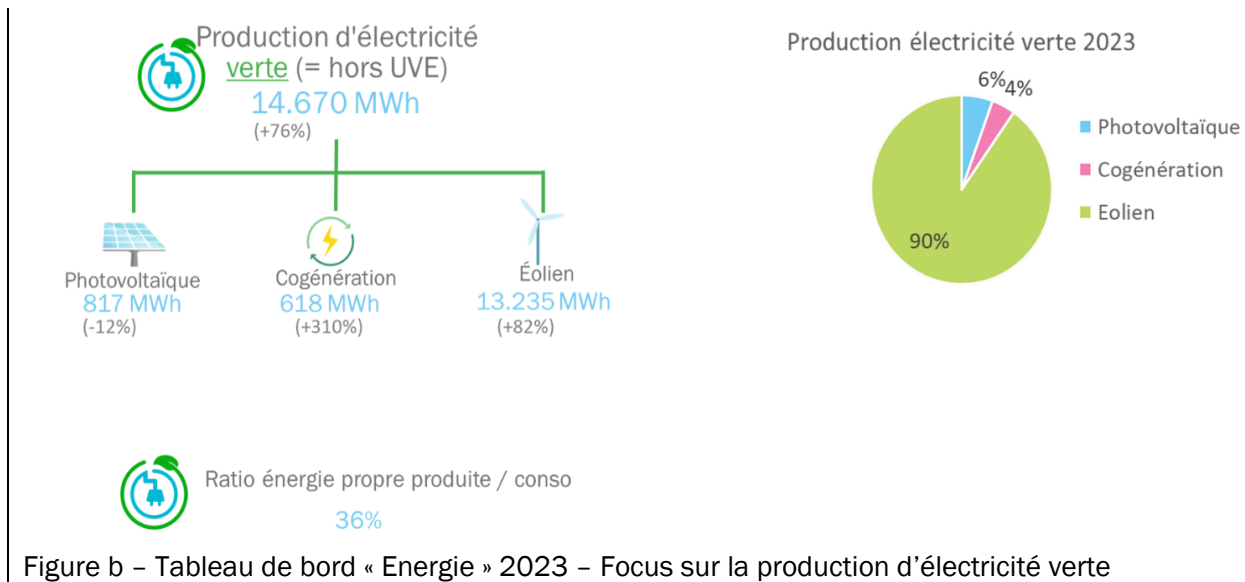


Figure a – Tableau de bord « Energie » 2023

L'éolien représentait 90% de notre production d'électricité verte en 2023. C'est évidemment conséquent mais nous investissons également dans une augmentation significative de nos installations PV à court terme sur les sites des STEP ainsi qu'à plus long terme via le projet PIPER (+7300 kWc) afin de diversifier les sources et équilibrer notre profil de production tout au long de l'année.



2.3.2. Améliorer la durabilité de nos PAE

Afin d'améliorer la gestion de la biodiversité sur nos PAE (pour mémoire 20% de la superficie de la parcelle vendue doit être verdurisée avec si possible des espèces locales et des impositions de périmètre d'isolement à respecter à la création d'un PAE) et en particulier celui de Nivelles nord, en 2023, nous avons rédigé avec l'aide d'un bureau spécialisé : CDL Studio, un plan de gestion de la zone protégée. Pour rappel, suite à l'inventaire des espèces protégées (orchidées), 4.2 ha dédiés à l'activité économique n'ont pas été infrastructurés pour être inscrits en zone naturelle. Une charte paysagère à l'attention des entreprises du PAE (renforcer la biodiversité locale, créer un maillage écologique en lien avec la zone protégée, renforcer l'attention sur les espèces protégées, etc) ainsi qu'un inventaire des espèces protégées sur l'ensemble du site ont été réalisés par in BW. Nous avons réalisé la même étude au Monnet Innovation center afin de délimiter les zones à protéger.

Pour le PAE de la Sablière, la révision du plan de secteur en cours prévoit la désinscription d'une zone de loisir au profit d'une zone naturelle. De plus, des contacts étroits sont déjà tissés avec le SPW DNF ainsi que Natagora pour dresser et suivre l'inventaire des espèces protégées. Le rapport sur les incidences environnementales en cours finira de compléter nos données.

En janvier 2023, nous avons pu engager un Conseiller en symbiose industrielle, pour un projet pilote de 2 ans, suite à l'appel à projet remporté en partenariat avec CAP Innove. L'objectif est de sensibiliser 100 entreprises et à la suite d'ateliers de maillage inter-entreprises réalisés et concrétiser 8 synergies et fiches de bonnes pratiques pour deux secteurs d'activités prioritaires: pharmaceutique et agro-alimentaire, bien représentés dans nos parcs d'activités économiques. A ce jour, la campagne de communication a été réalisée, 8 événements de sensibilisation ont été organisés (110 participants et 54 entreprises), 1 atelier de maillage, des rencontres au sein des entreprises ont été dressées. Deux concrétisations de symbioses ont été opérées! Un événement fédérateur avec Arthur Keller a réuni de nombreux participants en 03/2024 et d'autres symbioses sont en gestation!

2.4. Favoriser la mobilité durable

Description	Les politiques de transport et de déplacement sont orientées majoritairement vers la diminution des gaz à effet de serre. in BW a un rôle à jouer pour faire progresser la mobilité durable sur son territoire. Cela nécessite des infrastructures permettant de favoriser les modes de transports propres.
--------------------	---

2.4.1. Développer un réseau de bornes de chargement électrique

Plan wallon EZ-Charge.

Le projet n’a malheureusement pas avancé car la version finale du cahier spécial des charges dont le projet a été transmis par l’ensemble des ADTs n’a pas encore été validé par le ministre compétent.

Du côté de nos sites propres

Actuellement, ce sont 66 points de recharge qui équipent les différents sites d’in BW. Un cluster de 8 bornes de recharge a été placé récemment au Monnet Innovation Center mais 90 points de recharge font actuellement l’objet d’un marché public par le département Economique et 50 supplémentaires sont projetés sur les différents sites des STEPS par le département Assainissement.

2.4.2. Développer une offre de véhicules à partager

A la suite de l’atelier ayant conclu à la mise en évidence que les objectifs poursuivis sont trop larges, tant au niveau des publics cibles que des territoires, qu’il convient encore de préciser la demande et qu’enfin il faut s’interroger sur la formule de mise à disposition la plus appropriée, le projet n’a pas connu de grande avancée.

Le département Transition numérique et durable s’est saisi de ce-dernier.

2.4.3. Poursuivre le verdissement de notre flotte

Le verdissement de notre flotte continue d’évoluer positivement. La part de véhicules de statuts émettant moins de 50g de CO₂ atteint presque 100% et nous poursuivons l’acquisition de véhicules hybrides rechargeables ou 100% électriques sur les autres catégories de véhicules, notamment les petits utilitaires.

Quant aux véhicules de catégorie N2 (dont la masse maximale est > 3,5 T), il est encore compliqué de se positionner compte tenu de l’offre disponible sur le marché et des besoins spécifiques de nos différents métiers. Ce type de véhicules pourrait par exemple être employé au tractage des engins de chantiers sur remorques, encore faut-il que l’autonomie des batteries en conditions réelles soit suffisante et que le coût financier de ces véhicules soit soutenable.

2.4.4. Promouvoir les alternatives à la voiture au sein de notre personnel

Le processus d’embauche d’un Fleet Manager est en cours et devrait être finalisée au dernier trimestre 2024. L’étude visant à proposer des alternatives à la voiture débutera dans le courant de 2025.

3. Être une intercommunale performante

Pour poursuivre sa stratégie, in BW se doit d’être une intercommunale efficiente.

C’est pourquoi nous entendons, tout d’abord, être un employeur attractif et veiller au bien-être de nos collaborateurs.

Afin d’améliorer nos performances, nous veillons également à réaliser notre propre transition digitale, mais aussi à assurer notre stabilité financière et à renforcer notre culture de gestion des risques.

Enfin, nous optimisons notre communication, contribuant à notre image de marque et à notre notoriété.

3.1. Être un employeur attractif et soucieux du bien-être au travail

Description	
Description	Dans le contexte sociétal actuel, de nombreux employeurs sont confrontés à la difficulté de retenir leurs talents et d’en attirer de nouveaux. Pour mener à bien nos missions, nous devons nous montrer attractifs pour l’ensemble de nos métiers et, en particulier, pour ceux en pénurie et pour les profils techniques spécifiques. Pour y parvenir, l’accent sera mis, entre autres, sur le bien-être au travail afin de renforcer la motivation des équipes, leur engagement, le sentiment d’appartenance ainsi que la culture sécurité.

3.1.1. Être un employeur attractif

L’étude relative à la mise en place d’un “Plan Cafétéria” permettant d’avoir une approche segmentée des besoins des collaborateurs s’est poursuivie. Dans ce cadre et après analyse juridique, un accord de principe sur les éléments constitutifs du budget “In” et les avantages alternatifs choisis a été obtenu en Bureau exécutif.

De plus, et toujours dans l’optique d’optimiser la valeur du package salarial offert par in BW (sans augmenter les coûts pour in BW), une nouvelle analyse a été amorcée afin de déterminer dans quelle mesure la rémunération variable octroyée aux collaborateurs pourrait être convertie en warrants. A cette fin une mention y ayant trait a déjà été inscrite dans la proposition de statut général modifié.

Quant à l’analyse relative au “Budget Mobilité”, celle-ci a finalement démontré que, compte-tenu de la petite fraction de la population éligible au sein d’in BW (uniquement les collaborateurs disposant d’un véhicule de statut), de la dispersion importante des sites de travail peu accessibles en transports en commun (imposant donc de recourir à l’usage d’un véhicule) et de l’impossibilité de bénéficier, dans notre cas d’espèce, d’une intervention sur le loyer ou les remboursements d’emprunts hypothécaires (et ce dans la mesure où les collaborateurs d’in BW ne peuvent pas pratiquer plus de 60% de télétravail ou n’habitent pas à moins de 10 kms de leur lieu de travail), sa mise en place n’aurait que trop peu d’intérêt au regard de la gestion complexe liée.

Par ailleurs, dans le but de vérifier la juste adéquation du package salarial offert par in BW à ses collaborateurs, un benchmark portant sur les avantages financiers et non financiers a été réalisé avec une société de consultance externe. Les résultats de ce benchmark seront présentés prochainement au Comité de rémunération ainsi qu’à l’ensemble du personnel.

Enfin, en parallèle du travail de simplification et d’harmonisation de nos descriptions de fonction, une réflexion plus globale est en cours par rapport à notre modèle de classification de fonctions et au modèle salarial lié et ce afin de déterminer s’il est possible d’élargir les perspectives de carrière des collaborateurs et de mettre en place des leviers plus variés de reconnaissance au travail favorisant l’engagement de chacun.

3.1.2. Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs

L'ensemble des projets susvisés et concourant à l'amélioration de notre attractivité mais aussi de la rétention de notre personnel participent du bien-être de nos collaborateurs.

En outre et afin de pouvoir agir au mieux sur les causes de l'absentéisme au sein d'in BW, une analyse réalisée avec un consultant externe est en cours au sein du Département Eau potable. Il s'agira là d'une analyse-pilote qui nous permettra d'asseoir les bases d'une politique de gestion de l'absentéisme au sens large intégrant notamment la problématique des trajets de réintégration ainsi que celle de la prise en charge efficiente des burn-out.

Enfin, in BW s'efforce d'améliorer le bien-être au travail. Le déploiement des actions décidées après l'analyse des risques psychosociaux (automne 2022) est en cours.

La maturité de la culture sécurité d'in BW doit être harmonisée dans les différents départements. La notification des situations dangereuses (appelées "oufti" au sein d'in BW) n'est pas encore une démarche routinière pour tous les collaborateurs alors que leur analyse nous permettra de réduire la survenance des accidents.

Les accidents avec incapacité de travail sont au nombre de 15 au 31/08/2024, ce qui est équivalent aux résultats 2023.

Quantitativement, ceux-ci ont légèrement augmenté cette année. Et en matière de gravité, donc en matière de nombre de jours d'absence à la suite de ces accidents, nous avons eu plusieurs cas qui ont engendré de longues périodes d'absence au travail de nos collègues victimes d'événements indésirables.

L'absence du chef du SIPP a peut-être induit, en partie, ces résultats mais dans une organisation dotée d'une culture sécurité telle que celle à laquelle in BW aspire, nous tous, employé de in BW, nous devons prendre le temps nécessaire pour analyser les risques des activités que nous nous apprêtons à réaliser.

3.1.3. Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces

En suite du regroupement de l'équipe RH sur le site de Nivelles, de la mise à disposition d'un unique logiciel de pointage sur l'ensemble des sites in BW et de celle d'un unique logiciel de paie, l'harmonisation des procédures RH se poursuit. Celle-ci trouvera d'ailleurs ancrage dans la mise en place d'une nouvelle plateforme HCM dont les objectifs sont multiples : renforcer notre attractivité en offrant une image d'entreprise moderne et dynamique, accroître l'efficacité dans la gestion des processus RH en centralisant notamment toutes les données de carrière et améliorer l'expérience "employé depuis l'entrée en service jusqu'à la fin de carrière.

Le marché public ayant trait à l'acquisition d'une plateforme HCM ayant été attribué en juin le travail d'implémentation se poursuit désormais avec les équipes RH, IT et celles de la transition numérique et durable.

3.2. Réaliser la digitalisation d'in BW

Description	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="display: flex; gap: 5px;"> <div style="background-color: #f4a460; padding: 2px; font-size: 8px;">9</div> <div style="font-size: 8px;">INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</div> </div> <div style="background-color: #f4a460; padding: 2px; font-size: 8px;">11</div> <div style="font-size: 8px;">PROJET COMMUNALES BRUXELLES</div> </div> <div style="background-color: #f4a460; padding: 2px; font-size: 8px;">16</div> <div style="font-size: 8px;">PROCESUS TRANSITION DIGITALE</div>
	<p>La transformation digitale d'in BW est une démarche incontournable afin d'optimiser nos méthodes de travail et d'être plus performant. Afin de nous approprier des nouveaux usages numériques et d'intégrer des nouvelles technologies, notre architecture et notre infrastructure doivent être uniformisées suivant les besoins des métiers.</p> <div style="position: absolute; top: 10px; right: 10px; background: linear-gradient(to top right, #4db6ac, #26a69a); border-radius: 50%; padding: 5px; color: white; transform: rotate(-15deg); font-weight: bold;">Projet majeur</div>

3.2.1. Mettre en place la nouvelle architecture et l'infrastructure informatique

Le projet de transition digitale induit la mise en place d'une nouvelle architecture/infrastructure afin de se conformer aux interactions avec les différentes plateformes et avec les installations sur sites.

Des cahiers des charges ont été rédigés afin de lancer les premiers marchés publics liés au programme de transition digitale Digit'in BW qui compte 33 projets dans sa roadmap s'étalant de 2024 à 2030 :

- Détermination d'une architecture/infrastructure pour transition digitale
- Mise en place d'une plateforme HCM
- Gestion de projets (PMO)
- Gestion du changement
- Gouvernance des données
- Gouvernance documentaire et M365
- Implémentation d'une plateforme data

Le lancement de certains de ces projets a permis de définir l'architecture en conformité avec le projet de transition digitale, la définition de l'environnement vers lequel nous allons tendre s'étant formalisé plus avant.

La réalisation est en cours et devrait être bien avancée en cette fin 2024 pour se compléter en 2025. Il s'agit d'un programme ambitieux dont les fondations sont mises en place en 2024-2025. La mobilisation générale importante de l'ensemble des services d'in BW est soulignée.

Il est toutefois évident que Digit'inBW entraînera forcément des adaptations au fur et à mesure de l'avancée des projets constitutifs.

3.2.1. Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale

L'intégration informatique se base sur une démarche logique d'uniformisation des solutions applicatives et matérielles, dans une approche transversale au sein d'in BW basée sur les capacités identifiées en interne.

L'hétérogénéité des applications et des assets matériels induit de passer par une gestion de projets pour le déploiement de la roadmap.

Ces projets font partie intégrante de notre programme long terme de transition digitale Digit'in BW, se déclinant en **33 sous-projets** sur une période assez étendue de 6 à 10 ans et dont les échéances sont pour l'heure respectées.

Cela passe par de manière non exhaustive par:

- la gestion d'un **portefeuille applicatif**
- d'une **gestion de la demande** centralisée devant éviter la mise en place de solutions sans qu'une analyse calée sur une approche transversale ne soit effectuée

- la mise en place de **plateformes inter-opérantes** qui regrouperont des fonctionnalités souvent disparates actuellement.

A ces égards :


- l'**uniformisation des outils informatiques** est bien avancée et devrait aboutir en 2025.

- la fracture digitale au sein d'in BW se réduit progressivement via une mise à disposition commune de devices permettant d'accéder aux solutions mises en œuvre telle **la plateforme HCM** regroupant les composants fonctionnels liés aux besoins RH (évaluations, dossiers du personnel, formation, paie,..).

L'engagement de nouvelles ressources au sein du département de transition numérique et durable va également participer à cette évolution (PMO, data analyst).

En bonne voie donc jusqu'à présent, l'intégration informatique suivra son cours en 2025, principalement dans la droite ligne des projets de Digit'inBW

3.3. Assurer notre stabilité financière

3.3. Assurer notre stabilité financière	
Description 	<p>Afin de consolider notre pérennité économique, nous veillons à préserver un niveau de rentabilité suffisant et à assurer l'équilibre entre notre capacité d'autofinancement et nos programmes d'investissements.</p>

3.3.1. Garantir le financement de nos investissements

in BW a continué d'investir massivement en 2024. Une partie de ces investissements est financée sur fonds propres, le solde est emprunté. Les ratios financiers tels qu'exigés par les banques et repris dans nos KPI sont largement respectés, ce qui permet à in BW de recourir facilement aux crédits et à des très bonnes conditions.

3.3.2. Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants

Les études pour le projet de Waterloo sont finalisées et la commune informée. Nous attendons toujours son retour pour pouvoir concrétiser la vente du terrain.


Les études pour le SOL Bosquet couvrant le périmètre des acquisitions d'in BW sur Jodoigne est achevé. Les impositions urbanistiques étant cadrées, in BW a pris contact avec les développeurs afin de vendre ce patrimoine.

Les études pour le périmètre du centre de village incluant le site des Brasseries de Mont-Saint-Guibert ont débuté.

3.3.3. Renforcer le contrôle de gestion

La contrôleur de gestion est entrée en service en 10/2024. Cette première année a été mise à profit pour apprendre de manière approfondie les métiers d'in BW et leurs flux financiers. Des suivis plus rapprochés de certaines recettes ou dépenses sensibles ont été mises en place. Une collaboration très étroite avec les responsables Business a été observée pour la confection des budgets 2025. Un suivi régulier sera mis en place à partir de 2025 sur base de nouveaux dashboards.

3.4. Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques

Description	
	<p>Il s'agit de viser la fiabilité, la performance, l'optimisation et la maîtrise des coûts de nos installations.</p>

Linéaire du réseau de distribution d'eau remplacé

Au 30/06/2024, nous avons déjà remplacé 8.387 m de conduites, soit 0,48% du linéaire réseau (notre objectif est de 1% sur l'année).

Au mois de juillet, il n'y a quasi pas eu d'avancement (période de congé des entrepreneurs), mais le travail a repris en août. Nous espérons atteindre les 10 km posés d'ici la fin du mois d'août, ce qui nous ferait atteindre les 0,57% du linéaire réseau.

Taux de réalisation des investissements en distribution d'eau potable

Au 30/06/2024, nous avons dépensé 37% du budget investissement distribution, mais il reste des travaux à facturer.

Au 30/08/2024, nous devrions arriver à 55% en taux de réalisation des investissements (au niveau financier).

Programme des projets DIHEC

→ 1^{er} semestre 2024 : 1.245.659 € dépensés dans le cadre des DIHEC

→ au 31/08/2024: 1.808.635,90 € dépensés dans le cadre des DIHEC

Détails : 1^{er} trimestre : 435.522 € - 2^e trimestre : 810.137 € - 3^e trimestre (début) : 562.975,97 €

Ces montants correspondent à la clôture des travaux essentiellement accordés en 2023.

A ce stade, l'enveloppe budgétaire fixée dans le cadre du nouveau Contrat de Service Unique (CSU) signé fin 2023 n'a pas d'incidence sur le volume des travaux.

ECP (eaux claires parasites) : chantiers de travaux réalisés

Pour le dossier Hamme-Mille, nous sommes au stade de l'étude (désignation d'un bureau d'études par la SPGE).

Pour le dossier Chastre, les 80 déversoirs d'orage de la station d'épuration sont inspectés, à la recherche d'eaux claires parasites.

Pour le dossier Bousval, des données ont été transmises, afin de compléter les dossiers (via bureau d'études désigné par la SPGE).

Le prestataire SWECO a pris du retard (étude du bassin technique de Orp (39 déversoirs d'orage) et Bousval (35 déversoirs d'orage) dans le cadre de dossier des ECP piloté par la SPGE/GT réseau. La prochaine étape de SWECO est le travail de terrain pour valider les points « théoriques » d'intrusion d'eaux claires parasites repérés via le travail cartographique.

Déversoirs d'orage télé-surveillés

Depuis la mise en place du Plan Stratégique : 34 déversoirs d'orage équipés pour le suivi qualitatif et quantitatif (+17) et 52 pour le colmatage (+27).

L'analyse du fonctionnement des déversoirs d'orage par le CEBEDEAU est toujours en cours.

Projets d'amélioration de nos installations électriques

Pour cet objectif, nous avons fixé le remplacement de 4 TGBT/an durant 3 ans (comprenant la phase étude, la réalisation et l'installation).


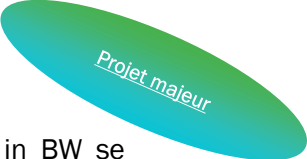
En 2023, 7 TGBT ont été remis à neuf et remplacés (Houtain-le-Val, Louvain-la-Neuve, Perwez, Jodoigne, Vallée de la Lasne (Rosières), Tubize, Beauvechain).

En 2024, les TGBT de 3 stations d'épuration (Ittre Bois-des-Nonnes, Tubize Saintes et Beauvechain (dégrilleur fin)) ont été remplacés par de nouvelles installations. Pour le TGBT du dégrilleur de Beauvechain, l'entièreté des travaux a été réalisée par l'équipe in BW.

A la suite du sinistre survenu à la station d'épuration de la Vallée du Hain (explosion au niveau du relevage), nous allons bouleverser le planning des remplacements afin d'intégrer le TGBT de l'installation de pompage qui devient prioritaire (procédure d'appel d'offres en cours en août 2024, travaux prévus fin 2024).

Cette année, un autre projet est venu se greffer à la suite de la construction du centre de réception des PCRA. Le chantier de construction du centre (Génie Civil) n'inclut pas la construction d'un TGBT pour le pont de pesée (électricité/automatisation). La réalisation d'un TGBT et la programmation d'un automate sera réalisée par le personnel d'exploitation de la Cellule Electricité in BW.

3.5. Renforcer une culture de gestion des risques

<p>Description</p> 	<p>La culture de gestion des risques est un élément essentiel d'une bonne gouvernance et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La maîtrise des risques contribue à la stabilité et à la continuité de nos activités.</p> <p>Outre une veille des principaux risques à mettre en place, in BW se préoccupera notamment d'harmoniser la gestion de crise et de se prémunir contre les cyberattaques.</p> 
---	---

La méthodologie de **veille et d'analyse des risques** au sein d'in BW est en cours de finalisation. Cet objectif du plan stratégique a été traduit en un projet plus global nommé « GUARD » (pour Gestion Uniformisée des Analyses des Risques et Dysfonctionnements). Il se fonde sur la norme ISO31000 et prévoit la construction d'un cadre de Risk Management (RM) harmonisé, la construction du processus de RM à proprement dit, et, dans un premier temps, la mise en œuvre de ce processus à un niveau élevé de l'organisation (Plan stratégique et projets majeurs).

Pour ce faire, des ateliers en Comité de Direction seront planifiés au dernier trimestre 2024 afin de déterminer entre autres choses le niveau de risque qu'in BW est prêt à accepter pour rencontrer la stratégie et **atteindre la Vision**, et aussi pour sélectionner les projets et actions prioritaires sur lesquelles les premières analyses seront établies.

Par ailleurs, de nombreux échanges avec les métiers et départements transversaux initiés depuis fin 2023, ont permis de capitaliser l'expertise existante en matière de RM et le travail déjà réalisé en amont au travers des analyses des risques et opportunités du contexte interne/externe (SWOT / PESTEL), des parties prenantes, des processus et activités, des analyses de risques sectorielles... Le projet s'étale jusqu'à la fin de l'année 2025 et permettra de délivrer une première carte des principaux risques auxquels in BW doit faire face pour atteindre les objectifs définis dans le périmètre d'étude, ainsi qu'un plan de traitement associé à chacun de ces éléments.

Ce calendrier a été choisi pour intégrer l'analyse des risques dans la construction du **prochain plan stratégique** et dans le portefeuille de projets existants, mais aussi pour étaler la mise en œuvre et la généralisation du processus de RM à l'ensemble des niveaux de l'organisation, étant donné l'importance des ressources nécessaires à un système optimal et efficace.

Parallèlement, la Directive **CSRD** (Corporate Sustainability Reporting Directive) n'a pas encore été transposé en droit belge mais in BW devrait être tenu de produire un premier rapport à l'horizon 2026 concernant les résultats 2025. Cela implique de mettre en place le monitoring des KPI décrits dans les standards ESRS (ESG) qui s'appliquent à nos activités et qui déterminés après analyse des matérialités d'impact et financière, qui devrait être amorcée dans les prochaines semaines.

Les risques portant atteinte à la **sécurité des données** seront pris en considération dans le champ d'analyse du projet GUARD et dans le projet de gestion de crise, afin de construire un plan de continuité IT.

Même s'il a été difficile de libérer du temps pour formaliser un processus de **gestion de crise** sur papier, la gestion de la crise des PFAS dans l'eau potable fin 2023 a permis d'éprouver le processus de gestion de crise existant dans le département Eau potable en matière de 'Qualité d'eau' et d'accorder une attention particulière sur la dynamique de communication à mettre en place étant donné la portée de la crise et l'impact sur les citoyens. La crise des PFAS s'est ensuite étendue en 2024 aux STEP. Un travail a été mené par le service Communication et le département Assainissement en interne mais aussi en externe avec la SPGE. Un processus de communication de crise a été formalisé mi-2024. Dernièrement, l'incendie au Centre de Transfert de Mont-Saint Guibert a permis d'éprouver ce processus de communication de crise et de développer certains réflexes avec l'équipe Communication de la cellule de crise provinciale.

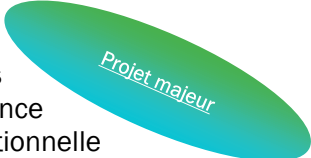
Un débriefing devra être réalisé en interne pour capitaliser les retours d'expérience sur ces différents événements et finaliser une procédure de gestion de crise harmonisée.

3.6. Améliorer notre communication

Description	La communication joue un rôle crucial dans l’image et la notoriété d’une entreprise. Elle doit refléter les attentes et préoccupations de nos différents publics-cibles afin de maintenir un climat de confiance.

3.6.1. Développer notre notoriété et favoriser l’accessibilité des services aux **actionnaires**

4 sessions de “in BW Vision Days” se sont déroulées entre mars et juin 2024, étant des réunions de 2 heures animées par un expert sur le sujet concerné et se terminant avec le rôle d’in BW en ces matières au profit des communes. Les thématiques abordées étaient la transition digitale, l’open data, l’intelligence artificielle et les communautés d’énergie renouvelable. La mise en oeuvre opérationnelle des services proposés par in BW pour ces sujets est initiée, dont la désignation d’un consultant chargé de dresser une vision digitale pour les communes afin de leur permettre d’identifier leur stratégie en cette matière.



Ces in BW vision days visent à renforcer notre rôle fédérateur pour préparer le futur des communes en mettant en place de nouveaux services autour des enjeux sociétaux urgents en matière de transition numérique et durable. Ces sessions encouragent les communes à la mutualisation au travers de l’intercommunalité pour ces matières techniques nécessitant des ressources pour lesquelles les communes peuvent bénéficier des compétences et de l’expertise d’in BW en profitant ainsi d’économies d’échelle.

Il en est ressorti une représentation d’une petite vingtaine de communes, de la Province et du Conseil d’administration, avec des retours positifs sur le contenu et sur l’intérêt des thématiques développées ; ainsi qu’une forte attente de la part des communes quant au renforcement de l’intercommunalité en ces matières au travers de l’appui d’in BW.

Par ailleurs, un plan d’actions relatif à cet objectif, incluant un plan de communication, est établi, intégrant notamment les élections communales d’octobre 2024 qui engendreront un travail d’informations et de prises de contacts avec les nouveaux conseils communaux.

3.6.2. Adapter les outils de communication **externe**

Le développement des différents sites portails d’in BW suit son cours. Ils devront être mis en ligne fin 2024 ou début 2025.

3.6.3. Adapter les outils de communication **interne**

Dans le cadre du programme de transition digitale, plusieurs projets vont alimenter la réflexion et offrir des opportunités : la gestion documentaire, la plate-forme HCM, l’utilisation de Sharepoint et de l’ensemble de l’écosystème M365 et d’autres éléments. En fonction des besoins internes, il sera essentiel de choisir une plate-forme capable de répondre aux différents enjeux (visibilité pour le plus grand nombre, pertinence, stimulation de la collaboration, etc.), d’intégrer les différentes composantes et applications afin de soutenir la communication interne sur l’ensemble des métiers d’in BW. La mise en oeuvre de ce projet est prévue dans le courant de l’année 2025.

ANNEXE I : Liste des KPI à débloquer

Type	n°	Titre	KPI n°	Libellé de l'indicateur	Unités	Target PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Year target PS 23-25	Proposition d'actions
ACT	1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	41	Création d'une zone d'artisanat dans un PAE (%)	%	100	0	5		2026	Il faudrait reporter la cible à 2025 car lien avec le diagnostic territorial missionné par le GW pour 12/2025 et report de création d'une zone dans un PAE en suivi de l'inventaire : Année cible à décaler en 2026 Réalisation d'un diagnostic territorial et recrutement d'un Conseiller en AT supplémentaire pour assurer cette mission
ACT	1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	42	Révision du plan de secteur (12 étapes) en vue de la création du PAE de Marbais (%)	%	100	0	8,3		2029	Toujours pas de réponse du GW au dossier introduit en 12/2023 : Année Cible à décaler à 2029. Rappel permanent à l'administration régionale et au cabinet du Ministre
ACT	1.2.6.	Revitaliser des chancres	44	PAE Fauquez (titre) (0,4 ha) (%)	%	100	0	0		2025	Target à décaler 2025
ACT	1.2.6.	Revitaliser des chancres	45	Etudes des Brasseries de Mont-Saint-Guibert (0,8 ha) (%)	%	100	0	5		2025	Scope élargie. Pas de suivi dynamique de la commune de MSG, impact des élections.
Ta	2.1.4.2.3.	Proposer aux communes un modèle de financement du coût-vérité pour les usagers	73	Mise en place des modèles de financement (%)	%	100	0	0		2024	Il y a lieu de réaliser des ateliers avec CA/BE et choisir l'orientation politique
ACT	3.2.2.	Réaliser l'intégration informatique de l'intercommunale	133	Uniformisation des solutions de téléphonie (VOIP) qui le permettent (%)	%	100	10	25		2025	Un report de la cible à 2025 est incontournable, le cahier des charges associé à la VOIP n'étant pas encore totalement bouclé.
OO	3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	155	Déploiement du plan de continuité IT (%)	%	100	0	0		2025	La charge de travail importante n'a pas permis d'avancer sur le dossier. Afin d'avancer et de poser les bases, il y a lieu de dresser un plan d'action en spécifiant les priorités en termes de sites, d'asset, de fonctionnalités pour lesquelles il faut développer une analyse. Cela passe par une analyse de risques et un échange avec les services/référents concernés.

Tableau 3 Liste des indicateurs à débloquer

ANNEXE II : Evaluation complète des indicateurs du Plan stratégique

Note importante :

Les valeurs soulignées dans le tableau sont des valeurs ajustées par rapport au plan initial. Il peut s'agir de valeurs de départ corrigées ou d'objectifs réévalués en fonction d'un changement de contexte (législation, dépendance de parties prenantes)

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
OS	1	1	Être un acteur structurant du territoire								
OO	2	1.1	Renforcer l'intercommunalité du territoire								
ACT	3	1.1.1.	Développer des nouveaux services aux communes								
SA	4	1.1.1.1.	Aider les communes dans leur démarche de digitalisation								
Ta	5	1.1.1.1.1.	Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data)								
Ta	6	1.1.1.1.1.	Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data)	1	Développement de la Plateforme de stockage Open Data (%)	%	100	0	100	😊	2025
Ta	6	1.1.1.1.1.	Faciliter l'accès aux données publiques libres de droit (open data)	2	Nombre de communes accompagnées dans la mise en format exploitable de leurs données	#	13	0	9	😊	2025
Ta	5	1.1.1.1.2.	Favoriser la citoyenneté agréable								
Ta	6	1.1.1.1.2.	Favoriser la citoyenneté agréable	3	Mise en ligne de la Plateforme (%)	%	100	70	A	A	2023
Ta	6	1.1.1.1.2.	Favoriser la citoyenneté agréable	4	Nombre de communes alimentant la Plateforme	#	20	10	A	A	2025
Ta	6	1.1.1.1.2.	Favoriser la citoyenneté agréable	4bis	Pourcentage de citoyens des communes participantes au challenge "databuster"	%	100	0	N/A	Non mesurable	2025
SA	4	1.1.1.2.	Construire la gestion patrimoniale des égouts								
SA	4	1.1.1.2.	Construire la gestion patrimoniale des égouts	6	km cadastrés sur le réseau actuel de 2558 km (moyenne annuelle 200)	km	600	0	344	😊	2025
SA	4	1.1.1.2.	Construire la gestion patrimoniale des égouts	7	Inspections télévisuelles des réseaux d'égouttage (km - moyenne annuelle de 185)	km	555	0	321	😊	2025
SA	4	1.1.1.2.	Construire la gestion patrimoniale des égouts	5	Nombre de projets-pilotes réalisés	#	2	0	2	😊	2025

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
SA	4	1.1.1.3.	Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs								
SA	4	1.1.1.3.	Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs	8	Construction du centre de dépotage (%)	%	100	0	95	😊	2023
SA	4	1.1.1.3.	Créer et exploiter un centre de dépotage des produits de curage des avaloirs	9	Mise en exploitation du centre de dépotage (%)	%	100	0	10	😊	2024
SA	4	1.1.1.4.	Être un appui pour l'installation des systèmes d'épuration individuelle	10	Analyse (%)	%	100	0	100	😊	2025
SA	4	1.1.1.5.	Mettre à disposition des points de réutilisation des eaux usées traitées (ReUse)	11	Essais suivant étude de faisabilité	%	100	0	15	😐	2025
SA	4	1.1.1.6.	Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques								
SA	6	1.1.1.6.	Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques	12	Nombre de communes impliquées dans le projet	#	5	1	2	😐	2025
SA	6	1.1.1.6.	Déployer le smart-metering pour les compteurs d'eau des administrations publiques	13	Nombre de technologies testées	#	2	1	2	😐	2023
SA	4	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC								
SA	6	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC	14	Communes engagées (25) dans la Convention des Maires accompagnées (%)	%	100	96	100	😊	2023
SA	6	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC	15	Nombre de projets intercommunaux mis en Place	#	6	0	2	😐	2025
SA	6	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC	16	Restitution aux communes des données relatives à la thermographie (%)	%	100	0	100	😊	2023
SA	6	1.1.1.7.	Appuyer les communes dans la mise en œuvre de leur programme POLLEC	17	Etude relative à la mise en Place d'une Plateforme locale de rénovation énergétique des bâtiments (%)	%	100	0	100	😊	2023
ACT	3	1.1.2.	Développer des projets structurants Pluri-communaux								
SA	4	1.1.2.1.	Croix de Hesbaye								
SA	6	1.1.2.1.	Croix de Hesbaye	18	Nombre de projets potentiellement pilotés par in BW	#	7	0	7	😊	2025
SA	4	1.1.2.2.	Projet mobilité – Transport à la demande (TAD)								
OO	2	1.2	Répondre aux enjeux économiques en renforçant l'attractivité du territoire								
ACT	3	1.2.1.	Copiloter la stratégie de BW 2030								

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
ACT	3	1.2.2.	Mettre en Place des projets innovants d'activité économique	19	Projets / concepts à développer	#	3	1	3		2025
SA	4	1.2.2.1.	Projet de la Sablière								
SA	6	1.2.2.1.	Projet de la Sablière	20	Finalité des 15 étapes du projet : 12 pour la Révision du Plan de secteur + 3 pour le lancement de la procédure de reconnaissance économique	#	13	4	5		2028
SA	6	1.2.2.1.	Projet de la Sablière	21	Disponibilité des terrains destinés à l'activité économique dans le cadre de la révision du Plan de secteur (%)	%	100	0	0		2030
SA		1.2.2.2.	Projet Sur le Champ								-
SA		1.2.2.2.	Projet Sur le Champ	22	Taux d'occupation des bâtiments de SLC (%)	%	50	0	21		2025
SA		1.2.2.2.	Projet Sur le Champ	23	Taux d'occupation des terres agricoles louées (sur 21ha) (%)	%	50	0	7,6		2025
ACT	3	1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE								-
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	24	Reconstitution globale de stock (ha)	ha	210	188	170		2030
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	25	Nombre d'hectares de PAE créés en 3 ans	ha	149	0	106		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	26	Nivelles nord C4	ha	32	0	0		2024
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	27	Hélécine G4	ha	50	0	50		2024
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	28	Mont-Saint-Guibert – Sablière	ha	39	0	39		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	29	Louvain-la-Neuve – Extension Parc scientifique	ha	17	0	17		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	30	Marbais	ha	12	0	0		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	31	Stock de terrains disponibles commercialisables (ha)	ha	68,3	45,9	49,55		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	32	Stock terrains disponibles commercialisables PAE Nivelles nord (ha)	ha	18,7	0	18,7		2023
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	33	Stock terrains disponibles commercialisables PAE Clabecq (ha)	ha	19,7	0	0		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	34	Ventes sur 3 ans (ha)	ha	24	0	8,6		2025
ACT		1.2.3.	Identifier et mettre en œuvre les zones pour les nouveaux PAE	35	Emplois directs créés sur 3 ans	#	600	0	668		2025














Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
ACT	3	1.2.4.	Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises								-
ACT		1.2.4.	Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises	36	Taux d'occupation moyen (%)	%	85	88	85		2025
ACT		1.2.4.	Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises	37	Taux d'occupation des bâtiments-relais (%)	%	95	96	93		2025
ACT		1.2.4.	Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises	38	Taux d'occupation des business center (%)	%	80	79	69		2025
ACT		1.2.4.	Moderniser notre parc immobilier loué aux entreprises	39	Taux d'occupation du MIC (Monnet Innovation Center) (%)	%	85	86	78		2025
ACT	3	1.2.5.	Créer des zones d'artisanat								-
ACT		1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	40	Inventaire des zones destinées à l'artisanat et études de faisabilité (%)	%	100	0	0		2025
ACT		1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	41	Création d'une zone d'artisanat dans un PAE (%)	%	100	0	5		2026
ACT		1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	42	Révision du plan de secteur (12 étapes) en vue de la création du PAE de Marbais (%)	%	100	0	8,3		2029
ACT		1.2.5.	Créer des zones d'artisanat	43	Disponibilité des terrains PAE de Marbais après reconnaissance eco-permis et travaux (%)	%	100	0	0		2029
ACT	3	1.2.6.	Revitaliser des chancres								
ACT		1.2.6.	Revitaliser des chancres	44	PAE Fauquez (Ittre) (0,4 ha) (%)	%	100	0	0		2025
ACT		1.2.6.	Revitaliser des chancres	45	Etudes des Brasseries de Mont-Saint-Guibert (0,8 ha) (%)	%	100	0	5		2025
ACT		1.2.6.	Revitaliser des chancres	46	PAE Clabecq (Tubize/Ittre) (26,6 ha) (%)	%	100	0	40		2025
ACT	3	1.2.7.	Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon								
ACT		1.2.7.	Soutenir le développement économique du tourisme en Brabant wallon	47	Nombre d'études sur dév tourisme en BW	#	9	6	9		2023
OS	1	2.	Être un acteur de la transition durable								
OO	2	2.1	Cœuvrer à la gestion durable des ressources naturelles								
ACT	3	2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau								
ACT		2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	48	Etablissement d'un plan de gestion quantitative de l'eau (%)	%	100	0	70		2024

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
ACT		2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	49	Nombre de PGSSE mis en place	#	5	0	0		2025
ACT		2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	50	Finalisation des travaux des réservoirs de Corbais (%)	%	100	0	35		2024
ACT		2.1.1.	Augmenter la capacité de production d'eau	51	Finalisation de la phase étude pour le nouveau réservoir de Sauvagemont (%)	%	100	0	0		2025
ACT	3	2.1.2.	Renforcer les collaborations sectorielles								
ACT	3	2.1.3.	Tendre vers 100% d'épuration des eaux usées								
SA	4	2.1.3.1.	Finaliser le réseau des égouts communaux								
SA		2.1.3.1.	Finaliser le réseau des égouts communaux	52	Montant des adjudications (en millions)	M€	9	0	1,1		2025
SA		2.1.3.1.	Finaliser le réseau des égouts communaux	53	Montant des travaux (en millions)	M€	9	0	6,7		2025
SA	4	2.1.3.2.	Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP								
SA		2.1.3.2.	Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP	54	Nombre de dossiers adjugés	#	33	0	13		2025
SA		2.1.3.2.	Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP	55	Montant des adjudications (en millions)	M€	48	0	27,21		2025
SA		2.1.3.2.	Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP	56	Nombre de chantiers débutés	#	30	0	9		2025
SA		2.1.3.2.	Finaliser le réseau des collecteurs et des STEP	57	Montant des travaux (en millions)	M€	33	0	7,95		2025
SA	4	2.1.3.3.	Améliorer la maîtrise des rejets industriels	58	Nombre de CAI conclus	#	30	0	11		2025
ACT	3	2.1.4.	Optimiser la gestion des déchets sur le territoire								
SA	4	2.1.4.1.	Atteindre l'objectif 90/25								
SA		2.1.4.1.	Atteindre l'objectif 90/25	59	Production de déchets par habitant : ordures ménagères (kg max/an/hab)	kg/an/hab	90	117,1	97,9		2025
SA		2.1.4.1.	Atteindre l'objectif 90/25	60	Production de déchets par habitant : déchets organiques (kg min/an/hab)	kg/an/hab	25	9,55	18,1		2025
Ta	5	2.1.4.1.1.	Mettre en place d'un plan de prévention déchets								
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	61	Mettre en place un plan de prévention (%)	%	100	0	100		2023

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	62	Réaliser les actions du plan de prévention (%)	%	100	0	70	😊	2025
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	63	Nombre minimum d'actions de sensibilisation au tri des déchets (moyenne 2/an), autres que récurrentes	#	6	0	6	😊	2025
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	64	Nombre total d'actions de sensibilisation au tri des déchets	#	12	0	8	😊	2025
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	65	Nombre d'espaces de récupération sur nos recyparcs (suivant résultats étude pilote)	#	X	5	5	😊	2025
Ta		2.1.4.1.1.	Mettre en place un plan de prévention déchets	66	Volume d'objets réutilisables récoltés sur nos recyparcs (suivant résultats étude pilote)	Tonnes	X	0	55,14	😊	2025
Ta	5	2.1.4.1.2.	Optimiser et uniformiser la collecte des déchets								
Ta		2.1.4.1.2.	Optimiser et uniformiser la collecte des déchets	67	Quantité collectée (porte-à-porte + recyparcs) de PMC (en kg/hab/an)	kg/hab/an	23	21,8	25,8	😊	2025
Ta		2.1.4.1.2.	Optimiser et uniformiser la collecte des déchets	68	Déployer les nouveaux scénari de collectes (%)	%	100	0	100	😊	2024
Ta		2.1.4.1.3.	Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs								
Ta		2.1.4.1.3.	Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs	69	Nombre de recyparcs rénovés/agrandis	#	6	0	0	😞	2025
Ta		2.1.4.1.3.	Améliorer l'accueil des citoyens dans nos recyparcs	70	Nombre de recyparcs déménagés/construits	#	2	0	1	😞	2025
SA	4	2.1.4.2.	Tendre vers l'objectif pollueur-payeur								
Ta	5	2.1.4.2.1.	Instaurer un contrôle d'accès dans les recyparcs	71	Recyparcs équipés d'un système d'accès informatisé	#	17	0	7	😊	2024
Ta		2.1.4.2.2.	Analyser la possibilité de modifier le financement communal des recyparcs	72	Analyse des impacts sur le financement (%)	%	100	0	0	😞	2023
Ta		2.1.4.2.3.	Proposer aux communes un modèle de financement du coût-vérité pour les usagers	73	Mise en place des modèles de financement (%)	%	100	0	0	😞	2024
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets								
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets	74	Résultat comptable du secteur déchets à l'équilibre	€	1	X	N/A	Non mesurable	2025
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets	75	Energie produite à l'UVE (MWh) (moyenne annuelle) - sur l'année	MWh	40.000	38.000	26976,4	😊	2025
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets	76	Partenariats industriels (T) (objectif annuel)	Tonnes	20.000	0	26000	😊	2025
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets	77	Analyse flux	#	8	0	4	😊	2025

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
Ta		2.1.4.2.4.	Maîtriser les coûts de gestion des déchets	78	Gains CO ₂ et financiers (suivant analyse)	TCO ₂	X	0	N/A	Non mesurable	2025
OO	2	2.2.	Tendre vers l'indépendance énergétique								
ACT	3	2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation								
ACT		2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	79	Etat d'avancement étude (technique, économique, juridique) (%)	%	100	50	70	😊	2023
ACT		2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	80	Construction unité de biométhanisation suivant décision stratégique (%)	%	100	0	N/A	😞	2025
ACT		2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	81	Diminution des coûts de traitement et transport – suivant étude et si décision projet	€	X	0	N/A	Non mesurable	2030
ACT		2.2.1.	Construire une unité de biométhanisation	82	Diminution CO ₂ (transport) – suivant étude et si décision projet	tCO ₂	X	0	N/A	Non mesurable	2030
ACT	3	2.2.2.	Valoriser le bois de classe B (contribuer à un réseau de chaleur)	83	Diminution des coûts de traitement et du transport par rapport à la situation 2022 (%)	%	30	100	N/A	😊	2024
ACT	3	2.2.3.	Promouvoir les énergies alternatives								
SA	4	2.2.3.1.	Poursuivre l'installation de panneaux photovoltaïques	84	Nombre de Mwh productibles annuellement à partir des panneaux photovoltaïques (hors PIPER projetant 6000 Mwh)	MWh	3000	925	3448	😊	2025
SA	4	2.2.3.2.	Participer au développement d'éoliennes	85	Analyse de faisabilité interne pour l'installation d'éoliennes (%)	%	100	0	A	A	2025
ACT	3	2.2.4.	Mettre en Place des projets innovants en matière d'énergie propre								
SA	4	2.2.4.1.	Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique								
SA		2.2.4.1.	Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique	86	Avancement étude flexibilité énergétique UVE (% - mars 2023)	%	100	60	60	🚫	2023
SA		2.2.4.1.	Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique	87	By pass turbos, stockage, groupe secours si décision projet (%)	%	100	0	30	🚫	2023
SA		2.2.4.1.	Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique	88	Avancement de l'étude pour la valorisation du biogaz et l'utilisation de la chaleur (%)	%	100	60	80	😊	2024
SA		2.2.4.1.	Développer la flexibilité énergétique de l'unité de valorisation énergétique	89	Avancement de l'étude pour l'hydrogène si décision projet (%)	%	100	0	20	🚫	2025
SA	4	2.2.4.2.	Mettre en Place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER)								
SA		2.2.4.2.	Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER)	90	PAE Les Portes de l'Europe – Nivelles Nord (%)	%	100	0	20	😊	2025
SA		2.2.4.2.	Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER)	91	PAE Nivelles Sud (%)	%	100	0	20	😊	2025

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
SA		2.2.4.2.	Mettre en place des Communautés d'Energie Renouvelables (CER)	92	Site du Parc scientifique Louvain-la-Neuve et du PAE de la Sablière (%)	%	100	0	20	😊	2025
SA	4	2.2.4.3.	Développer des dispositifs de production d'hydrogène								
SA		2.2.4.3.	Développer des dispositifs de production d'hydrogène	93	Diminution CO ₂ (T) (suivant projet)	tCO ₂	X	0	N/A	Non mesurable	2025
SA		2.2.4.3.	Développer des dispositifs de production d'hydrogène	94	A même équivalent énergie, ratio coût H ₂ / gasoil (suivant projet)	%	X	0	N/A	Non mesurable	2025
OO	2	2.3.	Améliorer notre efficacité énergétique								
ACT	3	2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments								
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	95	Réalisation d'audits énergétiques des bâtiments/installations occupés par in BW (%)	%	100	49,9	55	😐	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	96	Analyse des émissions de CO ₂ (%)	%	100	49,9	70	😊	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	97	Production d'électricité sur l'année précédente (MWh)	MWh	53.000	49.457	N/A	😊	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	98	Production d'électricité propre sur l'année précédente - hors PIPER (MWh)	MWh	10.500	8.038	N/A	😊	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	99	Consommation d'électricité sur l'année précédente (MWh)	MWh	46.000	42.667	N/A	😊	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	100	Autoconsommation élec sur l'année précédente (MWh)	MWh	11.500	10.239	N/A	😊	2025
ACT		2.3.1.	Augmenter la performance énergétique de nos installations et bâtiments	101	Ratio énergie propre produite/consommation (%)	%	23	20	N/A	😊	2025
ACT	3	2.3.2.	Améliorer la durabilité de nos PAE	102	Collaboration avec les acteurs du développement durable pour les études de développement des PAE	#	5	1	2	😊	2025
OO	2	2.4.	Favoriser la mobilité durable								
ACT	3	2.4.1.	Développer un réseau de bornes de chargement électrique								
SA	4	2.4.1.1.	Dans les communes (Plan EZcharge)	103	Taux d'équipement des communes en bornes de recharge (%)	%	100	0	25	😐	2024
SA	4	2.4.1.2.	Sur nos sites	104	Nombre de bornes de recharge électriques sur nos sites	#	130	28	66	😐	2025
ACT	3	2.4.2.	Développer une offre de véhicules à partager								
ACT	3	2.4.3.	Poursuivre le verdissement de notre flotte								

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
ACT		2.4.3.	Poursuivre le verdissement de notre flotte	105	Part de la flotte de véhicules de statut émettant moins de 50gr de CO ₂ (%)	%	100	80	97		2025
ACT		2.4.3.	Poursuivre le verdissement de notre flotte	106	Part de la flotte de véhicules achetés après janvier 2023 émettant moins de 50gr de CO ₂ – catégories M1-M2-N1 (%)	%	38,5	0	23		2025
ACT		2.4.3.	Poursuivre le verdissement de notre flotte	107	Part de la flotte de véhicules achetés après janvier 2023 émettant moins de 50gr de CO ₂ – catégories N2 (%)	%	10	0	0		2025
ACT	3	2.4.4.	Promouvoir les alternatives à la voiture dans notre personnel	108	Réalisation de l'étude visant la mise à disposition de véhicules de service verts en carsharing (%)	%	100	0	0		2025
OS	1	3.	Être une intercommunale performante								
OO	2	3.1.	Être un employeur attractif soucieux du bien-être au travail								
ACT	3	3.1.1.	Être un employeur attractif								
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	109	Taux de turnover (% annuel max)	%	5	2,2	7,54		2025
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	110	Taux de rotation volontaire (% annuel max) – calculé à partir de 2023	%	4		1,88		2025
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	111	Ratio de postes pourvus par rapport au nombre de postes à pourvoir (% annuel min) - calculé à partir de 2023	%	80		72		2025
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	112	Mise en place des passeports de rémunération (%)	%	100	0	100		2023
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	113	Mise en ligne de la plateforme de recrutement (%)	%	100	0	100		2023
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	114	Implémentation d'un Plan cafétéria (%)	%	100	0	50		2024
ACT		3.1.1.	Être un employeur attractif	115	Implémentation d'un Budget Mobilité (%)	%	100	0	A	A	2025
ACT	3	3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs								
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	116	Remontées de situations dangereuses	#	250	0	39		2025
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	117	Taux de fréquence des accidents de travail	#	28	41,39	29,99		2025
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	118	Réalisation de l'enquête Survey (%)	%	100	0	0		2025
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	119	Mise en place de la politique d'absentéisme (%)	%	100	0	50		2024
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	120	Taux d'absentéisme (hors maladie longue durée) (% annuel max)	%	7	6,8	7,11		2025

Type	Niveau	n°	Titre	KPI N°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
ACT		3.1.2.	Être un employeur soucieux du bien-être de ses collaborateurs	121	Taux d'entretiens de reprise (%)	%	50	0	0	☹️	2025
ACT	3	3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces								
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	122	Harmonisation des process d'enregistrement du temps de travail (%)	%	100	0	100	😊	2023
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	123	Harmonisation des process de traitement de la paie (%)	%	100	0	100	😊	2024
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	124	Déploiement de la formation de la ligne hiérarchique au leadership (%)	%	100	0	A	A	2025
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	125	Définition de la politique RH (%)	%	100	0	0	😊	2025
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	126	Mise en œuvre de la GPEC (%)	%	75	0	0	☹️	2025
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	127	Ratio entre la masse salariale réelle et prévisionnelle à 1 an (% annuel max)	%	100	98	47,7	😊	2025
ACT		3.1.3.	Poursuivre la construction et l'harmonisation de processus de gestion RH efficaces	128	Mise en œuvre du processus de Knowledge Management (%)	%	75	0	0	☹️	2025
OO	2	3.2.	Réaliser la digitalisation d'in BW								
ACT	3	3.2.1.	Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure Informatique								
SA	4	3.2.1.1	Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure Informatique	129	Mise en Place de la nouvelle infrastructure (%)	%	100	10	40	☹️	2024
SA	4	3.2.1.2	Mettre en Place la nouvelle architecture et l'infrastructure Informatique	130	Mise en Place de la nouvelle architecture (%)	%	100	5	30	😊	2025
ACT	3	3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale								
ACT		3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale	131	Définition d'un plan d'actions suite à un audit (%)	%	100	0	100	😊	2023
ACT		3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale	132	Mise en exploitation conforme des outils collaboratifs Office 365 (%)	%	100	5	20	😊	2024
ACT		3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale	133	Uniformisation des solutions de téléphonie (VOIP) qui le permettent (%)	%	100	10	25	☹️	2025
ACT		3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale	134	Mise en place d'une gestion documentaire centralisée (%)	%	100	0	5	😊	2025
ACT		3.2.2.	Réaliser l'intégration Informatique de l'intercommunale	135	Réalisation de l'intégration Informatique (%)	%	80	10	40	😊	2025

Type	Niveau	n°	Titre	KPI n°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
OO	2	3.3.	Assurer notre stabilité financière								
ACT	3	3.3.1.	Garantir le financement de nos investissements								
ACT		3.3.1.	Garantir le financement de nos investissements	136	Ratio dettes nettes / fonds propres (% max)	%	110	69	63	😊	2023
ACT		3.3.1.	Garantir le financement de nos investissements	137	Ratio EBITDA (indicateur de rentabilité de l'entreprise) / Service de la dette (min à ne pas dépasser)	-	1,4	2,1	2,71	😊	2023
ACT		3.3.1.	Garantir le financement de nos investissements	138	Ration dette nette / EBITDA (max à ne pas dépasser)	-	12	6,2	5,58	😊	2023
ACT	3	3.3.2.	Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants								
ACT		3.3.2.	Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants	139	Finalisation des études	#	3	0	2	😐	2023
ACT		3.3.2.	Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants	140	Réalisation des travaux et location/vente des terrains	#	3	0	0	😐	2025
ACT		3.3.2.	Finaliser l'analyse et la vente des actifs dormants	141	Vente des actifs dormants (suivant des actions de la Ville de Jodoigne)	#	3	0	0	😊	2025
ACT	3	3.3.3.	Renforcer le contrôle de gestion	142	Ratio Economies ou recettes supplémentaires / coût du contrôle de gestion	-	2,5	0	N/A	Non mesurable	2024
OO	2	3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques								
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	143	EP > Taux de réalisation des investissements (% annuel min par rapport au budget)	%	90	95	38	😊	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	144	EP > Linéaire du réseau remplacé (% annuel)	%	0,8	1	1,13	😊	2024
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	145	ASS > Montant des travaux DHIEC à réaliser (€ annuel min)	€	900.000	0	1373113.33	😊	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	146	ASS > ECP (eaux claires parasites) : Chantiers de travaux réalisés	#	2	0	1	😊	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	147	ASS > Nombre de déversoirs d'orages télésurveillés	#	15	0	87	😊	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	148	ASS > Réalisation des travaux d'amélioration des installations électriques (%)	%	100	0	83	😊	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	149	ASS > Mise en place de la télégestion (%)	%	100	20	A	A	2025
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	150	ASS > Boues de matière sèche produites (en T)	Tonnes	1700	1500	A	A	2024
OO		3.4.	Améliorer le fonctionnement de nos infrastructures techniques	151	ASS > Réalisation de l'étude des alternatives énergétiques (%)	%	100	40	A	A	2024

Type	Niveau	n°	Titre	KPIN°	Libellé de l'indicateur	Unités	Cible PS 23-25	Valeur départ (Jan 23)	Valeur P3 (Sept '24)	Indice Santé P3	Année cible PS 23-25
00	2	3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques								
00		3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	152	Mise en place d'une méthode de veille des risques (%)	%	100	0	85	😊	2024
00		3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	153	Processus de gestion de crise opérationnel (%)	%	100	0	45	😊	2024
00		3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	154	Mise en place de la politique Sécurité Système d'Information (SSI) (%)	%	100	5	5	😊	2025
00		3.5.	Renforcer une culture de gestion des risques	155	Déploiement du plan de continuité IT (%)	%	100	0	0	😞	2025
00	2	3.6.	Améliorer notre communication								
ACT	3	3.6.1.	Développer notre notoriété et favoriser l'accessibilité des services aux actionnaires								
ACT	3	3.6.2.	Adapter les outils de communication externe								
ACT		3.6.2.	Adapter les outils de communication externe	156	Mise en ligne du nouveau site web in BW (%)	%	100	0	70	😊	2023
ACT		3.6.2.	Adapter les outils de communication externe	157	Mise en ligne du site web du crématorium (%)	%	100	0	70	😊	2023
ACT	3	3.6.3.	Adapter les outils de communication interne	158	Mise en Place d'un réseau social interne (selon finalisation de la Plateforme informatique centralisée) (%)	%	25	0	N/A	Non mesurable	2025